

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Octobre 2005



Conseil de rédaction

Josef Moser, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada
Faiza Kefi, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellaavaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. Government Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Arpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Président
Arturo González de Aragón, Contrôleur général, Auditoria Superior de la Federación, Premier Vice-président
Osama Jaffer Faqeeh, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Josef Moser, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Léopold A.J. Quedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Paul R.S. Allsworth, Directeur de la vérification, Bureau de vérification des Îles Cook
Vijayendra Nath Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Nobuaki Morishita, Président, Conseil de contrôle, Japon
Yun-Churl Jeon, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président
Juan Gutiérrez Herrera, Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua
Bjarne Mork-Eidem, Vérificateur général, Rikskontrollen, Norvège
Alfredo José de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Albert Edwards, Directeur de la vérification, Bureau national de la vérification, Saint-Kitts et Nevis
Faiza Kefi, Première Présidente, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, Government Accountability Office, États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes, Uruguay, Président
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général, Venezuela

Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics

©2005 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. Government Accountability Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : spel@gao.gov).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
Focus : le plan stratégique	4
En bref	7
Le contrôle axé sur les systèmes	12
Congrès de l'EUROSAI	16
Groupe de discussion de l'IDI	21
Profil : Sri Lanka	25
Publications à signaler	28
Dans le cadre de l'INTOSAI	30
Nouvelles de l'IDI	37
Événements de l'INTOSAI 2005-2006	39



LA CRÉATION DE LA COMMISSION DES NORMES PROFESSIONNELLES DE L'INTOSAI

HENRIK OTBO

**Vérificateur général du
Danemark et Président de la
Commission des normes
professionnelles**

Je suis très honoré et ravi d'avoir été convié à rédiger l'éditorial de ce numéro. C'est une excellente occasion de vous parler de certaines des tâches prévues par la Commission des normes professionnelles (CNP) et d'expliquer comment la Commission fonctionnera au cours des prochaines années.

Le plan stratégique de l'INTOSAI, qui a été adopté par le XVIII^e INCOSAI, prévoyait la création d'une Commission des normes professionnelles qui engloberait les activités actuelles de la Commission des normes de comptabilité et d'établissement de rapports, de la Commission des normes de contrôle et de la Commission des normes de contrôle interne, qui sont maintenant des sous-commissions de la CNP.

À la réunion extraordinaire du Comité directeur de l'INTOSAI, qui a eu lieu à Budapest le 18 mars 2005, les membres du Comité m'ont élu Président de la CNP. Le Comité directeur a alors décidé que la CNP devait élaborer son mandat et le soumettre à l'approbation du Comité directeur à la 54^e réunion, qui se tiendra à Vienne, le 11 novembre 2005.

En collaboration avec les présidents des sous-commissions, les membres de la CNP, l'agent de liaison de l'objectif n° 1, le Président du Comité directeur de l'INTOSAI et le Secrétaire général de l'INTOSAI, le Bureau national de vérification du Danemark a rédigé le mandat de la CNP. Ce mandat a fait l'objet de discussions à la première réunion du Comité directeur de la CNP, à Oslo, les 7 et 8 septembre 2005. Il a aussi été question à cette réunion du calendrier et des étapes clés, ainsi que des produits/extrants de la CNP et de ses sous-commissions d'ici le Congrès de 2007 de l'INTOSAI, qui aura lieu à Mexico. Le mandat prévoit que le Président de la CNP, le Comité directeur et les sous-commissions travailleront en étroite collaboration.

Le Comité directeur de la CNP est composé du Président de la CNP, des présidents des sous-commissions, d'un représentant nommé par chaque région

de l'INTOSAI (AFROSAI, ARABOSAI, ASOSAI, CAROSAI, EUROSAI, OLACEFS et SPASAI), de l'agent de liaison de l'objectif n° 1, du Président de la Commission de renforcement des capacités, et de deux observateurs de l'International Federation of Accountants. Le Comité directeur doit tenir une réunion annuelle ou semestrielle. Sa prochaine réunion aura lieu à Washington, D. C., les 4 et 5 mai 2006.

La CNP comprend actuellement les sous-commissions suivantes (le pays qui assume la présidence est entre parenthèses) :

- Groupe de travail sur les principes directeurs du contrôle financier (Suède)
- Contrôle de la conformité (Norvège)
- Indépendance des ISC (Canada)
- Normes de contrôle interne (Belgique)
- Comptabilité et établissement de rapports (É.-U.)

On envisage de créer une sous-commission sur le contrôle de gestion.

Le Président de la CNP consultera, s'il y a lieu, le Président du Comité directeur de l'INTOSAI, le Secrétaire général de l'INTOSAI, le Directeur de la planification stratégique (qui sera nommé en novembre 2005), et l'agent de liaison de l'objectif n° 1 pour s'assurer de la concordance générale des plans et des activités de la CNP et du plan stratégique global.

Les tâches de la CNP au cours des prochaines années

Au moment d'entreprendre ses travaux, la CNP reconnaît l'excellence et le travail de pionnier des groupes de travail régionaux, des commissions, des groupes de travail et des « task forces », qui ont pris part à l'élaboration et à la mise en oeuvre des normes professionnelles et des lignes directrices. La CNP travaillera en étroite collaboration avec les organes de l'INTOSAI et fera fond sur leurs succès. Il importe également de souligner les liens informels qui existent entre les membres de la communauté de l'INTOSAI. L'élaboration et la mise en oeuvre des normes professionnelles ne sont possibles que si les ISC membres y participent activement et régulièrement.

Conformément à son mandat, qui est décrit dans le plan stratégique de l'INTOSAI, l'une des principales tâches de la CNP consistera à coordonner et à élaborer des normes professionnelles en tenant compte des besoins et des enjeux stratégiques des ISC au cours du XXI^e siècle.

Les ISC doivent pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences en matière de contrôle et de gouvernance publiques qui sont issues des changements et des faits nouveaux dans le secteur public. Il est donc capital que les ISC, dans le contexte de ce milieu dynamique et toujours plus complexe, tentent constamment de concevoir des normes professionnelles, des produits de contrôle et des processus de contrôle ou d'améliorer ceux qui existent.

Au cours de la phase de planification et de coordination, le Président de la CNP veillera tout spécialement à se conformer à l'objectif n° 1 du plan stratégique de l'INTOSAI, ainsi qu'à répondre aux exigences et aux besoins des membres de l'INTOSAI. Pendant cette phase, il importe que la CNP 1) dégage les priorités pour les normes et les lignes

directrices en matière de contrôle financier, de contrôle de la conformité, de contrôle de gestion et de comptabilité et 2) qu'elle tienne à jour ces normes et lignes directrices en tenant compte de l'évolution du secteur public. Elle doit aussi être consciente des différences qui existent entre les diverses régions au niveau des besoins, des exigences et des systèmes de contrôle. Les normes professionnelles doivent porter sur les pratiques de base liées au contrôle et à la gouvernance dans le secteur public. Le Président de la CNP veillera à prendre en compte tous ces éléments en assurant la coordination avec d'autres organes et organismes externes de l'INTOSAI.

La CNP intégrera les normes et les lignes directrices actuelles et nouvelles de l'INTOSAI à un cadre commun de normes professionnelles, plus fonctionnel et coordonné. Cela facilitera la diffusion des connaissances sur les normes et les lignes directrices et leur utilisation au sein de la communauté de l'INTOSAI et des gouvernements en général.

En utilisant la technologie de communication moderne, conformément à la Politique des communications de l'INTOSAI qui sera bientôt adoptée, la CNP contribuera à l'échange des connaissances sur les normes professionnelles, à l'interne et à l'externe.

Tous les trois ans, la CNP a l'intention de sonder les ISC sur les questions qui nécessitent l'application de normes et de lignes directrices de l'INTOSAI afin d'être prête à lancer de nouveaux projets. Ces sondages serviront aussi à mesurer le niveau de réalisation des objectifs stratégiques de la CNP et des tâches liées à l'objectif n° 1 du plan stratégique.

Reddition de comptes et transparence

Selon le plan stratégique de l'INTOSAI, la CNP a, entre autres, la tâche d'améliorer la reddition de comptes et la transparence en 1) mettant au point un code que les ISC pourront adapter et appliquer, s'il y a lieu, 2) identifiant les pratiques exemplaires dans ce domaine et en les publiant. Les ISC font face à un enjeu de taille, soit celui de promouvoir une meilleure connaissance de leurs différents rôles, tâches et responsabilités et d'améliorer la communication et le dialogue avec les gouvernements. La CNP préparera un document sur les pratiques de transparence et des énoncés généraux que les ISC pourront étudier en relation avec leurs mandats respectifs.

Conclusion

La première tâche d'importance de la CNP consistait à préparer un projet de mandat en vue de le faire approuver à la 54^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, qui se tiendra prochainement à Vienne. Je suis très satisfait des résultats de la réunion du Comité directeur de la CNP, qui a eu lieu à Oslo, et qui constituait un élément de cette préparation.

Enfin, je tiens à ce que tous les membres de l'INTOSAI sachent que la CNP fera tout ce qui est nécessaire pour atteindre les cibles et réaliser les intentions du plan stratégique de l'INTOSAI. Ce faisant, la CNP facilitera la communication à l'intérieur des domaines couverts par les objectifs stratégiques et au sein des organes de l'INTOSAI, et collaborera avec eux, afin de promouvoir l'élaboration et l'adoption de normes professionnelles appropriées et efficaces. Veuillez adresser vos demandes de renseignements complémentaires au sujet de la CNP à :
yvan.pedersen@rigsrevisionen.dk.



N.D.L.R.

L'éditorial de la Revue de juillet 2005 annonçait le lancement de la nouvelle rubrique consacrée au Plan stratégique de l'INTOSAI. « Focus » paraîtra régulièrement dans la Revue pour renseigner les membres de l'INTOSAI et les autres parties intéressées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique adopté en octobre 2004, lors du Congrès de l'INTOSAI, à Budapest.

L'INTOSAI a réalisé des progrès importants quant à la mise en œuvre du Plan stratégique. Les événements et les activités qui ont eu lieu depuis la parution du numéro de juillet sont présentés ci-dessous.

- La deuxième réunion de la Commission financière et administrative du Comité directeur a eu lieu à Washington, D.C., le 25 juillet. La Commission a discuté de plusieurs questions relatives à la mise en œuvre. Ces questions seront présentées au Comité pour qu'il puisse en débattre et prendre une décision lors de sa réunion en novembre 2005. Voici ces questions :
- **Directeur de la planification stratégique :** La Commission a examiné les candidatures à ce nouveau poste de l'INTOSAI qui ont été soumises au Secrétariat général et recommandera au Comité directeur trois candidats à interviewer. La Commission a souligné l'importance de l'expérience de travail des candidats au sein des ISC et s'est dite prête à interviewer un ou plusieurs candidats, si le Secrétaire général ou le Président du Comité directeur le souhaite.



Les membres de la Commission financière et administrative du Comité directeur, à la réunion de juillet 2005, à Washington, D.C.

- **Relations de l'INTOSAI avec les organismes donateurs :** Le président de la Commission a souligné à quel point il est important que l'INTOSAI présente un plan clair et cohérent face aux donateurs internationaux. À cet égard, la Commission a recommandé que toutes les relations de l'INTOSAI avec les donateurs internationaux soient coordonnées à l'avance et au niveau central par le Comité directeur et le Secrétariat général de l'INTOSAI, avec la participation de la Commission financière et administrative. Même si les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI continueront de travailler de manière autonome avec les donateurs régionaux (p. ex. les banques régionales de développement), la Commission a fait remarquer que les différents groupes de travail régionaux auraient avantage à communiquer aux organes centraux et entre eux l'information concernant les donateurs. Le Comité interrogera les organes centraux de l'INTOSAI (le Secrétariat, la Revue, l'IDI, les commissions et les groupes de travail et d'étude) afin de connaître les relations actuelles ou prévues avec les donateurs.
- **Membres associés :** La Commission dressera une liste des organismes redditionnels internationaux, y compris les cabinets d'experts-comptables internationaux du secteur privé, qui pourraient être admis comme membres associés de l'INTOSAI. Cette liste sera soumise à l'examen du Comité directeur.
- **Répartition du budget :** La Commission a recommandé que les épargnes réalisées grâce à la réduction du montant attribué chaque année par l'INTOSAI à la Revue (de 35 p. 100 du budget total de l'INTOSAI à 25 p. 100) soient réaffectées aux activités de renforcement des capacités et de partage des savoirs à l'appui du Plan stratégique (objectifs 2 et 3 respectivement).
- **Politique de communication à l'échelle mondiale et outil de collaboration de l'INTOSAI :** L'ISC de l'Inde a tenu une séance d'information au sujet de l'ébauche de la politique de communication à l'échelle mondiale de l'INTOSAI. La Commission souhaitait pouvoir réfléchir plus longuement à la proposition et donner au Directeur de la planification stratégique (une fois le poste doté) l'occasion de l'étudier de plus près. L'ISC de l'Inde a également présenté une proposition globale visant l'élaboration d'un outil de collaboration sur Internet correspondant à l'objectif 3 du Plan stratégique. La Commission a décidé qu'un tel outil devrait être élaboré et mis en œuvre progressivement.



Les membres de la Commission des normes professionnelles à la réunion de septembre 2005 à Oslo.

- La nouvelle Commission des normes professionnelles a tenu sa première réunion à Oslo, les 8 et 9 septembre 2005. Pour obtenir plus de renseignements, consultez l'éditorial écrit par le président Henrik Otbo, Vérificateur général du Danemark, à la page 1 de ce numéro.
- Le président de la nouvelle Commission de renforcement des capacités (objectif 2), M. Ahmed El-Midaoui du Maroc, a formulé le projet de mandat de la Commission et l'a fait circuler aux divers ISC. Le mandat sera révisé en fonction des commentaires reçus et sera soumis en novembre à l'approbation du Comité directeur.
- L'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) a réuni le groupe de consultation sur la planification stratégique en juin, à Oslo, afin d'esquisser le plan stratégique de l'IDI et d'étudier la façon dont l'IDI pourrait appuyer efficacement le Plan stratégique de l'INTOSAI et, plus particulièrement, la Commission de renforcement des capacités. Pour plus d'information, prière de consulter le compte rendu de la réunion à la page XX.
- Le numéro de la Revue de janvier 2006 présentera les résultats de la réunion du Comité directeur, qui aura lieu les 10 et 11 novembre 2005.

EN BREF



Australie

Le programme de travail du National Audit Office

Le programme des missions de contrôle de l'Australia National Audit Office (ANAO) de 2005-2006 repose sur la mise en œuvre, en continu, d'une stratégie intégrée de planification des contrôles des états financiers et des contrôles de gestion. L'intégration des activités de ces deux types de contrôles permet de couvrir les principaux risques de mission cernés et d'atténuer les risques les plus sérieux. En raison de ressources limitées, l'ANAO est consciente de la nécessité d'optimiser la valeur des contrôles et le niveau d'assurance grâce à une bonne planification et à une saine gestion des risques.

L'ébauche du programme a été préparée en collaboration avec le Comité conjoint des comptes publics et du contrôle. Ce comité permanent du Parlement australien est chargé d'établir les priorités du Parlement en matière de contrôles et de conseiller le vérificateur général à cet égard. L'ANAO a aussi consulté divers organismes publics et recueilli des commentaires sur son projet de programme de contrôle. Et le vérificateur général a tenu compte de tous les commentaires formulés lors de l'établissement de la version définitive du programme.

Cette façon de procéder permet à l'ANAO de veiller à ce que les produits et les résultats de ses contrôles répondent aux besoins du Parlement et des organismes publics et soient en prise sur les principaux risques et enjeux auxquels doit faire face l'administration publique australienne, dans un monde en pleine mutation. L'ANAO tient compte de ces risques et enjeux au moment de déterminer les secteurs clés sur lesquels son programme de contrôle de gestion sera axé et d'évaluer les questions qui pourraient être abordées dans le cadre des contrôles des états financiers.

Par ailleurs, les missions de contrôle prévues dans le programme de travail ont été planifiées dans le souci de

- l'importance relative,
- l'importance du programme,
- l'incidence du contrôle (par exemple, les avantages qui pourraient en découler),
- la visibilité du programme, comme l'illustre son importance nationale ou la sensibilité politique,
- l'étendue des contrôles effectués récemment et de l'examen interne et externe des programmes.

Lors de la planification et de la priorisation de la couverture des contrôles, l'ANAO a aussi tenu compte de la nécessité de fournir au Parlement, à terme, une assurance sur les résultats obtenus par les

organismes publics. Pour ce faire, les contrôles vont porter sur des activités de moindre importance menées par des organismes publics et des questions d'intérêt national.

Ce programme de travail est nécessairement dynamique. Et il peut être modifié au cours de l'année pour être adapté à l'évolution des priorités recensées par les clients de l'ANAO, surtout le Parlement. Le programme des missions de contrôle prévoit une certaine marge de manœuvre pour répondre à ces demandes. Mais c'est le vérificateur général qui établit le programme de contrôle définitif.

Outil pour obtenir une assurance

Quelque 17 grands ministères fédéraux australiens se servent de l'application SAP, un logiciel intégré mis au point en Allemagne, comme système d'information de gestion financière. Le logiciel SAP prend en charge un grand éventail d'activités administratives, notamment la gestion des ressources financières et humaines. Il est donc primordial de comprendre l'environnement de contrôle interne de l'application SAP et de pouvoir lui faire confiance, aux fins des missions de contrôle des états financiers et des rapports de contrôle.

Les technologies nous permettent d'obtenir une assurance, au terme d'un contrôle, sous le signe de l'efficacité et de l'efficacé. Au cours du second semestre de 2004, l'ANAO a trouvé une série de nouveaux outils visant le logiciel SAP, dits « Assure », pour exécuter des contrôles et obtenir une assurance. Ces outils pourraient faciliter grandement les travaux de contrôle, au sein des environnements SAP. Ils pourraient permettre l'automatisation des activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement de contrôle interne SAP et pourraient formuler

automatiquement des recommandations pour corriger les faiblesses recensées en matière de sécurité et de contrôle.

L'ANAO a entrepris une évaluation électronique des outils. Il a, par la suite, mis en œuvre un projet pilote en installant le système dans un grand ministère pour évaluer les potentialités des outils et déterminer s'ils répondent aux besoins en matière de contrôle. Les résultats de ces évaluations indiquent que les outils pourraient grandement optimiser les travaux de contrôle de l'ANAO. Les outils ont été acquis en décembre 2004 et ont déjà été installés dans quelque 15 organismes publics.

Les outils se divisent en trois modules : Assure Control, Assure Security et Assure Integrity.

Le module « Control » permet de surveiller la configuration des contrôles SAP en évaluant les contrôles internes par rapport à un registre de contrôles exemplaires et en signalant automatiquement les faiblesses au sein des contrôles internes. Ce module peut aussi signaler les modifications apportées aux contrôles internes.

Le module « Security » permet aux utilisateurs de surveiller le caractère adéquat de la sécurité d'accès en recensant les utilisateurs qui ont accès à des fonctions sensibles et incompatibles et en signalant automatiquement toute modification aux droits d'accès.

Le module « Integrity » contribue à recenser les risques qui pèsent sur l'intégrité et les fraudes en détectant les opérations potentiellement frauduleuses, les abus concernant les droits d'accès des utilisateurs, les opérations en double et les problèmes d'intégrité visant les données de base.

L'ANAO compte continuer à utiliser les outils « Assure » au cours de ses futures missions de contrôle, car ils ont été avantageux et

continuent de l'être. Les avantages tirés à ce jour sont les suivants :

- un allégement des efforts et des coûts,
- un accroissement des connaissances des contrôles de SAP,
- une surveillance en continu des principaux contrôles de SAP,
- une plus grande couverture des opérations effectuées avec SAP,
- une réduction importante des tests de corroboration,
- l'accent est mis sur 100 p. 100 des opérations.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec l'ANAO : télécopieur : ++61 (2) 62 03 77 77; courriel : ag1@anao.gov.au; site Web : www.anao.gov.au.

Bangladesh

Des visites internationales favorisent la coopération bilatérale

En avril et en mai 2005, le Contrôleur et Vérificateur général du Bangladesh, M. Asif Ali, a visité les ISC du Royaume-Uni et des États-Unis, la Banque mondiale et les Nations Unies. Ces visites, financées par la Banque mondiale, visaient à donner un aperçu des activités de ces entités et à explorer des possibilités de coopération et de transfert des connaissances avec le Bureau du contrôleur et vérificateur général du Bangladesh.

Sir John Bourn a accueilli la délégation bangladaise au National Audit Office du Royaume-Uni et il a communiqué des informations sur des questions touchant les rapports des ISC et le perfectionnement des ressources humaines. Lors de sa

visite à la Banque mondiale, M. Ali a discuté de questions liées à la reddition de comptes au Bangladesh et il a fait divers exposés sur les efforts déployés par son Bureau pour améliorer la gouvernance et favoriser le renforcement des capacités. Il a discuté des diverses réformes qui sont en cours au Bangladesh ainsi que des plans stratégiques pour l'avenir. Au Government Accountability Office, aux États-Unis, M. Ali a rencontré le contrôleur général David Walker et l'a mis au courant des derniers développements au sein de son Bureau. Dans l'enceinte des Nations Unies, M. Ali a discuté de la structure et des stratégies de contrôle interne avec le personnel de la division du contrôle interne.

Tout au long de ces visites, les liens de coopération entre les ISC du Royaume-Uni, des États-Unis et du Bangladesh ont été renforcés, tout comme les rapports entre le Bureau du contrôleur et vérificateur général et la Banque mondiale et la division du contrôle interne onusienne.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec le Bureau du contrôleur et vérificateur général du Bangladesh :
télécopieur : ++880 (2) 831 26 90;
courriel : international@cagbd.org;
site Web : www.cagbd.org.

Bhoutan

Une formation interne en contrôle informatique

Chaque année, de la mi-juin à la mi-juillet, l'Autorité royale de vérification du Bhoutan interrompt ses missions de contrôle pour se concentrer sur le perfectionnement professionnel de son personnel. Cette période est surtout consacrée à des formations sur place. Ces formations sont efficaces à la fois sur le plan du contenu et des coûts et permettent aussi aux contrôleurs de mettre en



Discussions en groupes lors de la formation en contrôle informatique au Bhoutan.

commun leurs connaissances et leurs expériences spécialisées.

La formation interne de 2005, qui a commencé le 13 juin, était axée sur le contrôle informatique et d'autres secteurs liés aux TI. La plupart des ateliers ont été donnés par le personnel de l'Autorité qui avait participé à des formations semblables à l'étranger. Le spécialiste de la formation de l'Autorité a transmis des compétences pédagogiques de base aux présentateurs avant le début des ateliers.

La cinquième formation en contrôle indo-bhoutanais a eu lieu du 20 au 24 juin et portait sur le contrôle dans un cadre informatique. Ces formations ont vu le jour grâce à un protocole d'entente signé en décembre 2001 par le Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde et l'Autorité royale de vérification du Bhoutan.

M. V. Ravindran, Vérificateur général de l'État de Kerala, et M. N.K Sah, Directeur adjoint du Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde, à New Delhi, ont présenté la formation de cette année.

Cette année, la formation mettait aussi en vedette un concours entre les différentes divisions de contrôle, qui devaient présenter une observation de contrôle d'importance. Ce

concours visait à favoriser la mise en commun d'informations, à sensibiliser les auditeurs au sujet des irrégularités et des actes de corruption décelés au cours de missions de contrôle et à leur proposer des mesures de redressement. Chacune des observations est jugée sur le professionnalisme et le tact exercés au cours de la mission. La formation interne s'est terminée par la VIII^e Conférence annuelle sur le contrôle dans un cadre informatique.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec l'Autorité royale de vérification :
télécopieur : ++975 2 32 34 91;
courriel : raa@druknet.net.bt; site Web : www.bhutanaudit.gov.bt.

États-Unis

La promotion 2005 du Programme international de stages

En août 2005, 20 contrôleurs représentant 15 pays ont réussi le Programme international de stages sur le contrôle, parrainé par le Government Accountability Office (GAO), à Washington. Une cérémonie de remise des diplômes a couronné ce stage de quatre mois.

Par ailleurs, 11 stagiaires sont restés de 6 à 8 semaines de plus pour effectuer un stage pratique au siège social du GAO et dans son bureau de Boston.

Ce programme de stages est axé sur la reddition de comptes, la transformation organisationnelle, les contrôles de gestion et les évaluations. Aujourd'hui, dans sa 26^e année, le Programme est conçu pour renforcer les capacités des institutions supérieures de contrôle (ISC) en vue de leur permettre de remplir leurs missions et d'améliorer la reddition de comptes et la gouvernance dans le monde. Les diplômés retournent dans leur ISC avec leur bagage de connaissances et d'expériences nouvellement acquis et le communiquent à leurs collègues.

Cette année, les participants représentaient les bureaux de contrôle d'Albanie, des Bahamas, du Bhoutan, de la Chine, du Costa Rica, d'Espagne, de la Grèce, d'Inde, d'Indonésie, du Kenya, du Libéria, d'Oman, du Sri Lanka, du Yémen et de la Zambie.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec le GAO : télécopieur : ++(202) 512-4021; courriel : spel@gao.gov; site Web : www.gao.gov.

Hongrie

Rapport d'activité de 2004 de la Cour des comptes

En 2004, la Cour des comptes de la Hongrie a préparé 70 rapports et un résumé sur ses activités menées au cours de l'exercice précédent. Les comités de l'Assemblée nationale hongroise ont examiné 18 de ces rapports et deux études préparées par l'Institut de recherche et développement du Bureau. En séance plénière, l'Assemblée nationale a débattu de trois rapports, notamment le rapport d'activité annuel du Bureau.

L'audit des comptes publics de clôture de 2004 effectué par la Cour des comptes a porté sur 73 p. 100 des dépenses principales du budget central. La Cour a audité les sources de l'Union européenne, la planification des cofinancements nationaux et l'utilisation des ressources et elle a effectué des audits complets des administrations locales qui sont dotées de budgets et d'actifs importants. La Cour a aussi surveillé la mise en œuvre des constatations et des recommandations formulées antérieurement et fait un suivi de l'audit des mesures mises en œuvre.

Dans son rapport sommaire sur les audits réalisés en 2004, la Cour des comptes a conclu que les tensions et les problèmes financiers ne pourront être que temporairement et partiellement réglés sans la modernisation et le renouvellement complets et coordonnés du cadre financier des grands systèmes d'approvisionnement communautaires. Pour régler durablement ces problèmes, il faut s'attaquer à leurs racines. Les erreurs répétées et continues qui sont recensées par la Cour laissent présumer qu'il y a à la fois des problèmes structurels et un manque de discipline dans le secteur public. En dépit de pouvoirs élargis et du déploiement de ressources considérables, les audits externes ne peuvent pas combler les lacunes en matière de direction et de contrôles administratifs qui font partie intégrante de l'organisation des diverses institutions et organisations.

S'agissant de la coopération internationale, l'événement le plus important en 2004 a été le XVIII^e INCOSAI qui a eu lieu à Budapest. Cent quarante-neuf pays et douze organisations internationales y ont assisté. Le Congrès a porté sur des questions de grande importance pour l'expansion future de l'INTOSAI.

La Cour des comptes accorde une attention spéciale à la transparence

des activités pour le public. On peut consulter ses rapports complets sur le site Web de la Cour (www.asz.hu), de même que des informations sur l'organisation de la Cour et des résumés en anglais des rapports de la Cour.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec la Cour des comptes : télécopieur : ++36 (1) 484-9200; courriel : kovacs@asz.hu; site Web : www.asz.hu.

Israël

Le nouveau contrôleur et ombudsman de l'État

Le 25 mai 2005, la Knesset (Parlement) a élu le juge Micha Lindenstrauss au poste de Contrôleur et Ombudsman de l'État d'Israël. Il a prêté serment à la Knesset le 29 juin 2005 et commencé son mandat de sept ans, le 4 juillet 2005.

Avant son élection à ce poste, le juge Lindenstrauss était président de la cour de district de Haïfa depuis 1999. Il a présidé l'association israélienne des juges jusqu'en juillet 2005. De 2002 à 2005, il a présidé le Comité consultatif auprès



Micha Lindenstrauss

du président de la Knesset sur les subventions accordées aux organismes sans but lucratif. Il a aussi présidé le Movement for a Better Israel et l'Israeli-American Friendship Society.

Il a représenté les juges israéliens au sein de l'Association européenne des juges et, pendant plus de 12 ans, il a œuvré au sein du conseil d'administration de Justice for the World Foundation. Il est conférencier émérite à la faculté de droit de l'Université de Haïfa.

Le juge Lindenstrauss a obtenu une maîtrise en droit de la faculté de droit de l'Université Hébraïque de Jérusalem en 1965. Il a rédigé divers ouvrages. Il est marié et a trois filles.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec le Bureau du contrôleur d'État : télécopieur : ++972 (2) 666 51 50; courriel : sco@mevaker.gov.il; site Web : www.mevaker.gov.il.

Malte

Publication du premier rapport de contrôle semestriel

Le Vérificateur général de Malte est tenu, de par la loi, de contrôler tous les ans les comptes publics du gouvernement de Malte et de faire rapport à la Chambre des représentants. Pour la première fois cette année, le Bureau de vérification national de Malte a publié un rapport semestriel de contrôle des comptes publics pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Ce rapport, publié en juillet 2005, présente un résumé des constatations des contrôles des comptes et de conformité du gouvernement maltais et d'un certain nombre d'organismes publics décentralisés qui ont été effectués jusqu'en juin 2005. Le rapport souligne des questions d'actualité et réduit le délai entre les audits qui sont achevés au cours du premier semestre et la date à laquelle les

rapports sont présentés au Parlement. Il doit servir de complément au rapport annuel, qui est publié vers la fin de l'année.

Le rapport semestriel met l'accent sur les contrôles des systèmes et les questions particulières concernant le gouvernement autres que les travaux de contrôle des comptes ou de conformité. Des sommaires individuels présentent des observations et des commentaires sur ces systèmes et ces questions, comme la protection des données, le régime d'éco-contribution et le compte du régime d'aide à l'agriculture. Les constatations sont communiquées dans un format standard, et les recommandations ainsi que les commentaires de la direction sont aussi inclus.

Le rapport de contrôle annuel va intégrer les contrôles des comptes publics de 2004 effectués au cours du deuxième semestre et va comporter des références aux questions présentées dans le premier rapport semestriel. Le rapport de contrôle annuel contiendra en outre une opinion sur les comptes de 2004, ce qui permettra donc d'achever le cycle des rapports de contrôle des comptes et de conformité pour 2005.

On peut consulter le rapport semestriel sur le site Web du Bureau de vérification (www.nao.gov.mt), sous l'onglet Publications.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec le Bureau de vérification national : télécopieur : ++356 21 22 07 08; courriel : nao.malta@gov.mt.

Uruguay

Neuvième Réunion des USC du Mercosur

En décembre 2004, la neuvième réunion des ISC des pays membres du Mercosur s'est tenue à Montevi-

deo; la Cour des comptes de l'Uruguay présidait la réunion. Mercosur, le marché commun du cône sud, a été créé en 1991 par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay; la Bolivie et le Chili en sont des pays partenaires. Les ISC des pays membres du Mercosur et de leurs partenaires se réunissent pour resserrer la coopération entre eux en échangeant de l'information, en partageant des expériences, et en analysant et en proposant des projets de coopération mutuelle pour renforcer le contrôle public dans la région.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le : Tribunal de Cuentas de la Republica : téléc. ++598 (2) 916 75 07; courriel : asint@tcr.gub.uy; Site Web : www.tcr.gub.uy.

Le contrôle axé sur les systèmes et le suivi des programmes et des projets gouvernementaux

Bokdong Ha, Commission de contrôle et d'inspection de Corée

Depuis cinquante ans, la Commission de contrôle et d'inspection de Corée s'acquitte consciencieusement de sa mission législative de contrôle et d'inspection en veillant sans relâche à ce que le secteur public rende des comptes et améliore son rendement. C'est ainsi qu'au fil des ans cette institution supérieure de contrôle a su se tailler une solide réputation.

Au cours des dernières années, cependant, l'environnement de contrôle en Corée a évolué énormément. Entre 1970 et 2004, les budgets des entités contrôlés par la Commission se sont multipliés par 300. Les programmes et les projets gouvernementaux qui, par le passé, étaient pour la plupart à petite échelle et de portée limitée sont menés aujourd'hui sur une grande échelle et font intervenir directement ou indirectement de nombreux organismes publics. De plus, la demande de contrôle externe augmente. En novembre 2003, l'Assemblée nationale a confié pour la première fois une mission à la Commission, et le nombre de demandes de contrôle de la part de la population n'a cessé d'augmenter.

On s'attend d'une institution supérieure de contrôle comme la Commission qu'elle puisse définir les tendances qui se dessinent dans l'environnement de contrôle en évolution rapide et qu'elle serve de modèle pour faire avancer l'administration publique. Cependant, certains se sont mis à douter de sa capacité de répondre, dans l'environnement actuel, aux demandes de ses clients, c'est-à-dire la population, l'Assemblée nationale et les entités contrôlées. Certains ont prétendu que l'institution avait du mal à s'adapter aux attentes nouvelles, n'arrivant pas à réformer ses méthodes et ses pratiques de contrôle. On lui a reproché de chercher continuellement à jeter le blâme, et d'être incapable de s'intéresser vraiment au portrait d'ensemble et de repérer de manière systématique et exhaustive les faiblesses structurelles de certains programmes et projets gouvernementaux, donc de ne pas offrir de solutions de fond.

Avec l'arrivée de l'administration Roh Moo-hyun en 2003, des pressions de plus en plus fortes, tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'organisation, ont forcé la Commission à se réinventer. De l'extérieur, on la pressait de jouer un rôle d'expert-conseil, c'est-à-dire poser un diagnostic et évaluer les services du gouvernement afin de trouver des solutions, de manière objective et indépendante. À l'intérieur, on revenait sans cesse sur le fait que la Commission devait remplacer sa méthode de contrôle traditionnelle, non coordonnée et microscopique par une approche globale, macroscopique, spécialisée et scientifique, propre à produire des résultats fiables.

Après l'entrée en fonction du Président Yun-Churl Jeon en 2003, la Commission a relevé le défi : elle s'est adaptée aux temps nouveaux et elle a procédé aux réformes demandées. Elle a revu son rôle et ses activités de fond en comble. Elle s'est dotée d'un nouveau système de gestion des contrôles plus efficace qui répond aux impératifs de la mondialisation et de la transparence. L'article porte sur le concept du contrôle axé sur les systèmes et le suivi des principaux programmes et projets gouvernementaux mis de l'avant à cette fin.

Le contrôle axé sur les systèmes

Le contrôle axé sur les systèmes de la Commission s'appuie sur des principes directeurs généraux qui doivent régir les opérations de contrôle, qui comprennent une nouvelle politique, une stratégie et un concept. Le contrôle axé sur les systèmes touche à la fois aux méthodes et aux éléments à contrôler.

Le contrôle axé sur les systèmes fait appel à une méthode scientifique et systématique d'identification des problèmes de fond. Cette nouvelle méthode tranche avec l'ancienne, qui faisait une large place à l'intuition et qui consistait à examiner des activités des fonctionnaires ou du gouvernement choisies au hasard. En d'autres mots, les travaux de contrôle proprement dits ne commencent que lorsque les éléments de contrôle clés ont été cernés au terme d'une étude préliminaire et d'une analyse de données approfondies.

Pour ce qui est des éléments à vérifier, le contrôle axé sur les systèmes ne se limite plus à faire des constatations particulières. Il vise à examiner les systèmes à fond afin de trouver les causes des problèmes et d'apporter des solutions durables. Par exemple, dans le cas d'un scandale se rapportant aux cartes de crédit, le contrôle axé sur les systèmes examinerait le système financier dans son entier, plutôt que de s'en tenir à signaler les problèmes connus de supervision, et s'attaquerait à la cause profonde et recommanderait une solution.

Les trois principes directeurs du contrôle axé sur les systèmes

Trois principes directeurs guident le contrôle axé sur les systèmes de la Commission : il met l'accent sur les secteurs les plus stratégiques et les plus risqués, il est orienté sur la performance et il est proactif.

D'abord, pour ce qui est des éléments à vérifier, le contrôle axé sur les systèmes s'attache aux secteurs les plus importants et les plus risqués pour tirer le meilleur parti des ressources limitées dont la Commission dispose. Il s'intéresse ainsi aux secteurs qui ont le plus de répercussions sur la société.

Actuellement, la Commission dispose de moins de 1 000 employés pour plus de 65 000 entités : il lui est impossible et inopportun d'examiner l'univers de contrôle dans son entier. Afin de tirer avantage de ses ressources limitées pour vérifier avec le plus d'efficacité possible les principaux éléments du budget de même que des programmes et des projets à grande échelle, la Commission doit impérativement appliquer une approche de contrôle stratégique axée sur les principaux éléments de contrôle. Elle s'est dotée à cette fin de plans stratégiques triennaux et quinquennaux qui établissent l'ordre de priorité des éléments à vérifier en fonction de leur importance et de leur urgence. Lorsque des problèmes sérieux et urgents surgissent au sein d'un programme ou d'un projet important du gouvernement, la Commission peut modifier ses plans en conséquence tout en suivant de près l'avancement des autres programmes et services.

Deuxièmement, le contrôle axé sur les systèmes s'attache à évaluer, à partir des critères, la performance des activités du gouvernement du point de vue des trois « E » (économie, efficacité et efficience) et à formuler des recommandations.

Le rôle du gouvernement aujourd'hui, contrairement à hier, est de promouvoir et de soutenir les services publics bien plus que de les réglementer ou de les contrôler, et les contribuables veulent savoir si l'argent de leurs impôts est bien dépensé. Dans ce contexte, le contrôle ne peut rien apporter si on s'en tient à une approche décousue, microscopique, axée sur la conformité. La Commission mettra davantage l'accent sur la performance : elle évaluera les trois « E » de manière à analyser et à examiner à fond

l'exécution et la performance des programmes et des projets gouvernementaux et à recommander des mesures à la fois pratiques et globales.

Enfin, le contrôle axé sur les systèmes repose sur une approche proactive : les vérificateurs prennent les devants pour résoudre les difficultés de manière à promouvoir l'entrepreneuriat et la créativité dans le secteur public.

Par le passé, on reprochait aux contrôleurs de se limiter à la détection stérile des erreurs, de gêner l'administration publique et d'entretenir le laisser-faire parmi les fonctionnaires. Pour faire taire les critiques, la Commission mettra davantage l'accent sur la responsabilité à l'égard des tâches qui ne sont pas exécutées plutôt qu'à l'égard de celles qui sont mal exécutées, ce afin d'encourager les fonctionnaires à s'attaquer à leurs nouvelles tâches avec créativité. En même temps, la Commission fera la promotion des pratiques exemplaires dans la fonction publique de sorte que le contrôle devienne une activité positive et prospective.

De plus, l'objet du contrôle axé sur les systèmes ne sera pas de trouver à tout prix les actes répréhensibles dans le but de punir leurs auteurs. Les contrôleurs s'emploieront surtout à améliorer le fonctionnement des institutions et à éliminer les facteurs contextuels et structurels qui conduisent à des irrégularités, prévenant ainsi la réapparition des problèmes.

Le suivi des principaux programmes et projets gouvernementaux

La Commission a mis en place un système de suivi pour soutenir sa nouvelle approche de contrôle axé sur les systèmes.

Pour bien ancrer le contrôle axé sur les systèmes, les contrôleurs doivent être au fait des rouages du gouvernement. Par exemple, ils doivent bien connaître les fonctions, les programmes et les projets des entités vérifiées et se tenir informés de leur avancement. Par le passé, les contrôleurs examinaient et analysaient seulement les programmes et les projets choisis pendant une période déterminée. Ils n'étaient donc pas en mesure d'acquérir les connaissances et la maîtrise nécessaires. Les contrôleurs de la Commission n'avaient souvent que 20 jours pour trouver tous les problèmes qui minaient les programmes et les projets gouvernementaux et présenter des recommandations.

De plus, s'ils ne faisaient pas partie des éléments à vérifier, certains programmes et projets jugés d'intérêt national étaient souvent laissés sans surveillance pendant plusieurs années ce qui fait que l'on ratait souvent la période par excellence pour les examiner. Pour remédier à cette situation, la Commission a conçu un système de suivi qui met en lien le contrôle et l'avancement des programmes et des projets gouvernementaux.

Le système de suivi remplit plusieurs fonctions. Premièrement, il renforce la mise en œuvre du contrôle stratégique en permettant de déployer les ressources limitées là où c'est le plus important. Par exemple, à partir des problèmes repérés grâce au suivi, les vérificateurs peuvent classer les entités par ordre de priorité en fonction de l'importance et de l'urgence des problèmes à régler. Le choix des programmes et des projets gouvernementaux pour le suivi se fait selon l'ordre de priorité du plan triennal de contrôle stratégique. Le suivi pourrait révéler, par exemple, des situations ambiguës ou des conflits d'intérêts entre les divers organismes gouvernementaux en ce qui a trait à la mise en œuvre des programmes et des projets. Dans ces cas, si une intervention urgente s'imposait, la Commission pourrait entreprendre sans tarder une mission de contrôle et aviser les autorités des solutions à apporter.

Deuxièmement, le système de suivi montre si les problèmes socioéconomiques latents sont pris en compte dans le programme du gouvernement et permet de soulever des questions, s'il y a lieu. Si un sujet d'intérêt public ne fait pas partie du programme

d'un organisme compétent à cause de son indifférence ou de son inertie, ou si une politique doit être révisée à la lumière de faits nouveaux, le suivi montre la nécessité de certaines mesures salutaires.

Enfin, le système de suivi permet de recenser et de promouvoir les pratiques exemplaires à adopter dans la mise en œuvre des programmes et des projets. Le suivi continu permet l'analyse de ces pratiques pour recenser les facteurs de succès clés et les diffuser dans tout le secteur public.

En janvier 2004, après des analyses approfondies et la classification systématique de 1 000 grands programmes et projets, la Commission en a choisi 100 pour en faire le suivi, notamment les contributions électorales et les directives relatives à l'élection du président, les initiatives ministérielles et 300 grands projets financés par le gouvernement. Les deux principaux critères de sélection étaient l'importance du programme ou du projet et les risques qu'ils posent. Les programmes et les projets de base, les projets bénéficiant d'un financement important et les projets à forte incidence socioéconomique et à multiples ramifications étaient classés prioritaires en raison de leur importance. Les programmes et les projets ayant des structures et des procédures de mise en œuvre compliquées ou ceux faisant intervenir plusieurs groupes d'intérêt ou des organismes gouvernementaux liés étaient classés prioritaires en raison du risque qu'ils présentent.

Les trois principes de base du système de suivi

Premièrement, le système de suivi est lié de près au contrôle. Le plan de contrôle annuel contient les programmes et les projets importants qui font l'objet d'un suivi. Si le suivi révèle des problèmes sérieux dans certains programmes et projets, ceux-ci seront contrôlés même s'ils ne sont pas compris dans le plan de contrôle annuel. Les autres programmes et projets qui ont fait l'objet du suivi figureront dans le plan de contrôle à moyen terme par ordre de priorité et seront contrôlés par ordre chronologique.

Deuxièmement, si le suivi montre la nécessité d'une mesure ou d'une amélioration immédiate, les autorités compétentes sont avisées des problèmes identifiés. En cas de conflit d'intérêts entre différents organismes du gouvernement, de résistance de la part de groupes d'intérêt, d'une situation ambiguë ou d'un recul nécessitant un rajustement ou une mesure corrective rapide, le Bureau de coordination des politiques gouvernementales est avisé des résultats du suivi afin qu'il puisse encourager la mise en œuvre par une action prise en temps opportun.

Enfin, la Commission effectue un suivi régulier et consigne les mesures prises pour corriger les problèmes relevés lors des suivis et des contrôles.

Conclusion

Pour l'heure, il serait prématuré d'évaluer l'effet du nouveau modèle de contrôle et de suivi de la Commission. Le changement est récent. En outre, de telles transformations requièrent un engagement commun et un changement d'attitude de la part du personnel de l'institution. Toute réforme est un long et difficile processus qui ne porte ses fruits que s'il est mené dans le respect d'une vision et d'une stratégie bien assises. Grâce à cette initiative, la Commission pourra prôner la réforme et deviendra un modèle à suivre. Par ses efforts soutenus, elle saura garder la confiance de la population qu'elle dessert.

Pour plus d'information, les lecteurs sont priés de communiquer avec l'auteur à koreasai@koreasai.go.kr.

L'Allemagne accueille le VI^e Congrès de l'EUROSAI

Kate Brentzel, *Revue internationale de la vérification des comptes publics*

Le VI^e Congrès triennal de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI), qui a eu lieu du 30 mai au 2 juin 2005, à Bonn, en Allemagne, avait pour principal thème « le contrôle des recettes publiques » par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC). Le Président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne, Dieter Engels, et son personnel ont accueilli les 174 délégués représentant 44 pays. Des observateurs d'autres groupes régionaux de l'INTOSAI (AFROSAI, ARABOSAI, ASOSAI et OLACEFS) ont aussi assisté au Congrès, de même que des observateurs de diverses organisations internationales et de la Revue.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu dans la rotonde de l'hôtel historique Steigenberger Grandhotel Petersberg, près de Bonn. Le Président de la Chambre des comptes de la Fédération de Russie et président sortant de l'EUROSAI, Sergey V. Stépashine, a ouvert le Congrès en souhaitant très chaleureusement la bienvenue aux délégués. M. Stépashine a fait remarquer que l'EUROSAI célébrait son 15^e anniversaire et que, pendant ce court laps de temps, l'Organisation était devenue un instrument efficace de coopération internationale et de renforcement des institutions indépendantes de contrôle des finances européennes. Il a ajouté que l'EUROSAI comptait désormais 47 membres, avec l'entrée des ISC de la République de la Macédoine et du Kazakhstan au sein de l'EUROSAI depuis le Congrès précédent. M. Stépashine a fait un résumé des trois années de succès enregistrés par les groupes de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement et les technologies de l'information et par son Comité de formation. Il a signalé les actions de coopération entre l'EUROSAI et des organisations connexes de par le monde, comme les conférences conjointes organisées avec



Le Président de la Chambre des comptes de la Fédération de Russie, Sergey Stépashine, cède la présidence de l'EUROSAI au Président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne, Dieter Engels.

l'OLACEFS. Et il a souligné la collaboration fructueuse entre l'EUROSAI et l'INTOSAI.

M. Stépashine a cédé la présidence de l'EUROSAI à M. Engels, qui a fait remarquer que la collaboration internationale est indispensable au sein d'une Europe qui est de plus en plus intégrée. Il a déclaré qu'il se réjouissait du défi « stimulant » que représentait la présidence de l'EUROSAI. Puis M. Engels a présenté les thèmes techniques et les sous-thèmes du Congrès et il a remercié tous les présidents qui ont travaillé d'arrache-pied pour préparer les divers thèmes en prévision du Congrès.

L'allocution de M. Engels a été suivie par les mots de bienvenue prononcés par le président du Parlement allemand, M. Wolfgang Zeh, et divers députés : M. Karl Diller, Secrétaire d'État du ministre fédéral des Finances; M. Manfred Carstens, Président du Comité du budget; et M. Gerhard Rubenkonig, Président du Comité des comptes publics. M. Diller a présenté à M. Engels un timbre commémoratif du Congrès de l'EUROSAI.

Présentations sur les thèmes techniques

Le Congrès avait pour grand thème le « contrôle des recettes du secteur public », qui avait été divisé en trois sous-thèmes : l'importance des recettes publiques pour les gestionnaires du secteur public et les pouvoirs budgétaires des parlements (rapporteur : les Pays-Bas); le rôle des ISC dans le cycle budgétaire (rapporteur : le Royaume-Uni); et les méthodes d'audit et les répercussions des audits (rapporteur : la Pologne). Les trois pays rapporteurs ont rédigé des documents de travail sur les sous-thèmes qui résumaient les constatations et les leçons tirées par les membres de l'EUROSAI. Les paragraphes suivants présentent un résumé des principales conclusions et recommandations formulées lors du Congrès.

1^{er} sous-thème : L'importance des recettes publiques pour les gestionnaires du secteur public et les pouvoirs budgétaires des parlements

Les délégués du Congrès de l'EUROSAI ont réaffirmé leur attachement à la Déclaration de Lima de 1977, qui prévoit que : « les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques doivent pouvoir contrôler la perception des contributions publiques de la manière la plus vaste possible ». Cette déclaration, qui s'applique à toutes les recettes publiques, met l'accent sur les audits de la conformité et de la régularité des activités de perception des recettes publiques, sur l'importance d'examiner l'efficacité des systèmes de perception des recettes publiques, sur la nécessité de déterminer si les prévisions des recettes se sont concrétisées et sur l'importance de suggérer des améliorations aux organes législatifs.

Les délégués se sont félicités des initiatives menées par les membres de l'EUROSAI qui font partie de groupes de travail européens en vue de communiquer à d'autres ISC leurs lignes directrices d'audit sur certains types de recettes publiques. Les délégués ont aussi reconnu que les contributions fiscales et sociales sont les catégories les plus importantes de recettes publiques et que même si la composition des recettes publiques était plutôt stable, les mécanismes de perception évoluaient rapidement en raison de l'adoption de nouvelles lois, du réaménagement des administrations fiscales et de l'automatisation

toujours croissante. De même, il a été recommandé que les ISC prêtent attention au contexte élargi des audits, notamment à la culture fiscale et à la volonté du public de respecter les obligations fiscales. Les ISC doivent définir une stratégie pour contrôler les recettes publiques qui comprend notamment une analyse des risques liés à l'environnement fiscal au sein de leur pays (par exemple, la complexité des règles fiscales et l'accessibilité des données fiscales). Pour conclure, le Congrès a recommandé d'effectuer un audit coordonné des subventions à caractère fiscal qui serait ouvert à tous les membres de l'EUROSAL.

2^e sous-thème : Le rôle des ISC dans le cycle budgétaire

Dans le cadre des discussions sur le 2^e sous-thème, les délégués ont reconnu que les Parlements souhaitent de plus en plus que les ISC jouent un rôle plus important dans le processus d'établissement des recettes prévues. Les ISC sont bien placées pour jouer ce rôle parce qu'elles ont accès, de manière indépendante, aux données sur les recettes publiques prévues. Cependant, les ISC doivent définir leur stratégie de manière à ne pas participer de trop près à l'établissement des prévisions, car cela pourrait miner leur indépendance.

Il faut savoir que la participation des ISC à l'examen de la préparation des budgets diffère grandement d'un pays à l'autre. Ainsi, dans les pays où les ISC ne jouent pas un rôle consultatif dans l'établissement des recettes prévues, il a été recommandé que les ISC tentent de faire élargir leur mandat. Les délégués ont aussi souligné l'importance de l'application des lois fiscales lors de l'audit des recettes. Certains audits ont permis de constater que les répercussions, sur le plan pratique, de ces lois ne sont pas toujours en phase avec les objectifs législatifs établis. Dans ces cas-là, les lacunes pourraient donner naissance à des lois problématiques — par exemple, des lois trop complexes qui sont difficiles à mettre en œuvre. Les délégués ont conclu que si le mandat des ISC le permettait, elles devraient se servir des constatations de leurs audits pour conseiller les législateurs en leur signalant ces lacunes et en leur recommandant des modifications législatives.

3^e sous-thème : Les méthodes d'audit et les répercussions des audits

Les délégués ont reconnu que les ISC, en fonction de leurs mandats respectifs, utilisaient diverses méthodes pour auditer les recettes. Les audits de régularité et de conformité sont précieux pour recenser les lacunes des lois sur les recettes publiques et les audits de gestion sont utiles pour favoriser l'optimisation de la perception des recettes et la surveillance des processus de restructuration au sein des administrations fiscales. Associer audits des comptes et audits de gestion pourrait être très productif.

Il a été recommandé que les ISC adaptent leurs travaux d'audit à un environnement de plus en plus informatisé. Les ISC doivent connaître les systèmes de technologies d'information qui sont utilisés par les administrations fiscales qu'elles auditent. À l'échelle nationale, les ISC devraient essayer de coordonner leurs travaux avec les autres organismes publics chargés d'auditer les recettes. De surcroît, étant donné que les économies nationales sont de plus en plus imbriquées, les ISC pourraient accroître

l'efficacité de leurs travaux en collaborant avec d'autres ISC; aussi, la collaboration internationale est particulièrement utile pour déceler les fraudes fiscales.

Recommandations générales

Au terme de trois excellentes présentations sur les sous-thèmes, le Congrès a accepté diverses recommandations générales.

- Les membres de l'EUROSAI devraient réévaluer leur stratégie d'ensemble pour l'audit des recettes.
- Un audit coordonné des subventions à caractère fiscal devrait être ouvert à tous les membres de l'EUROSAI.
- L'offre formulée par le Groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information de faire rapport sur la pertinence des technologies de l'information lors des audits des recettes devrait être acceptée.
- Les membres de l'EUROSAI devraient échanger des informations et des critères de base pour les aider à comparer les coûts et les résultats des administrations fiscales.
- Les membres de l'EUROSAI devraient mettre en commun leurs initiatives et des lignes directrices pertinentes sur le thème des recettes publiques, par l'entremise du site Web de l'EUROSAI.

Comité de formation

Des représentants des deux pays qui président le Comité de formation de l'EUROSAI (l'Espagne et la France) ont présenté de l'information sur les activités menées par le Comité au cours des trois dernières années et résumé la stratégie de l'EUROSAI à l'égard de la formation. Le Congrès a décidé d'accepter le rapport présenté, d'adopter la stratégie de formation et les plans d'activité pour 2005-2008, de renouveler et de confirmer le mandat du Comité et de demander au Comité de mettre en œuvre les actions et de faire rapport à cet égard au Comité directeur.

Groupe de travail sur les technologies de l'information

M^{me} Saskia Stuiveling de la Cour des comptes des Pays-Bas a fait rapport sur les activités du Groupe de travail sur les technologies de l'information, qui regroupe 29 ISC membres. Le Groupe de travail a mis la dernière main à son premier plan de travail (pour 2002-2005), qui prévoit des extraits dans cinq secteurs : la gestion des dossiers électroniques, l'auto-évaluation des TI, le cybergouvernement, l'inventaire des cours de formation en TI et un site Web (www.eurosai-it.org). Le plan de travail de 2005-2008 du Groupe a été approuvé à l'unanimité par les délégués.

Groupe de travail sur l'audit d'environnement

M. Miroslaw Sekula, de la Chambre suprême de contrôle de la Pologne, a présenté un rapport sur les missions et les activités du Groupe de travail sur l'audit d'environnement. Le Congrès a décidé d'accepter le rapport d'activité de 2002-2005 et

de reconduire le mandat du groupe pendant trois ans au sein de son cadre organisationnel actuel.

Autres points importants

M. Magnus Borge, Directeur général de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), a présenté un rapport sur les activités de coopération IDI-EUROSAI. Il a souligné le succès du Programme de formation à long terme de l'IDI dans la région de l'EUROSAI. Grâce à ce programme, l'EUROSAI possède un bassin de 67 spécialistes en formation qui sont au service à la fois de la région et des ISC en vue d'améliorer leurs actions de formation.

La Présidente de l'ISC de la Tunisie, M^{me} Faiza Kefi, a proposé de resserrer les liens entre l'EUROSAI et l'ARABOSAI. Elle a proposé d'organiser une réunion biennale pour les deux groupes et d'établir un programme d'échange visant la formation.

Le Congrès a accepté à l'unanimité l'offre de la Chambre suprême de contrôle de la Pologne d'accueillir le VII^e Congrès de l'EUROSAI à Cracovie, en 2007. Les délégués ont assisté avec joie à une présentation vidéo sur cette magnifique ville.

Pour obtenir un complément d'information sur le Congrès de l'EUROSAI, veuillez visiter le site Web de l'organisation (www.eurosai.org), où seront affichés les procès-verbaux des délibérations du Congrès à la fin de 2005.

Groupe de discussion sur le plan stratégique de l'IDI

Fidèle à son engagement de longue date auprès de ses clients et des parties intéressées, l'Initiative de développement de l'INTOSAI (l'IDI) a réuni cet été à Oslo, un groupe de discussion en vue de sa planification stratégique. Ainsi donc, les 27, 28 et 29 juin 2005, des dirigeants d'institutions supérieures de contrôle (ISC) de pays en développement qui jouissent de l'estime de leurs pairs ont collaboré à l'élaboration du prochain plan stratégique de l'IDI. Le présent article résume à grands traits les discussions de la rencontre. Pour obtenir plus d'information, consultez le site de l'IDI (www.idi.no).



Participants du groupe de discussion sur la planification stratégique de l'IDI à Oslo, en juin 2005.

La participation à l'événement était sur invitation seulement. Pour l'occasion, le Comité de planification stratégique de l'IDI avait convié des contrôleurs généraux reconnus pour leur appui en faveur de la formation et du renforcement des capacités et dont le profil personnel correspondait aux besoins. Les contrôleurs généraux ont répondu en grand nombre. Voici la liste des participants : M. Gagic Voskanyan (Arménie), M. Dasho Kunzang Wangdi (Bhoutan), M. Bubacarr Sankareh (Gambie), M. Paul Rau Steven Allsworth (îles Cook), M. Tan Sri Hadenan A. Jalil (Malaisie), M. Ahmed El Midaoui (Maroc), M. H.E. Sayyid Abdulla bin Hamad bin Saif Al Busaidy (Oman), M. Genaro Matute Mejía (Pérou), M^{me} Arlette Hyacinth (Sainte-Lucie), M. Abdou Bame Gueye (Sénégal), M^{me} Faiza Kefi (Tunisie). Les échanges ont été facilités par l'équipe de l'IDI, sous l'égide de son Directeur général, M. Magnus Borge, et par les animateurs M. Rick Steele, expert-conseil du Canada qui travaille pour l'IDI depuis de nombreuses années, et M. Martin Sinclair, Contrôleur général adjoint du National Audit Office du Royaume-Uni.

À l'ouverture de la réunion, M. Bjarne Mork-Eidem, Contrôleur général de la Norvège et Président de l'IDI, a souhaité la bienvenue aux participants en ces mots : « Il s'agit sans aucun doute d'une étape clé de l'élaboration du prochain plan stratégique de

l'IDI. Depuis le début, nous cherchons des moyens de faire participer le plus possible les parties intéressées ... nous avons bien l'intention cette fois de mettre votre expérience et vos connaissances à contribution pour élaborer les buts et les objectifs à partir desquels nous bâtirons un questionnaire pour les ISC ».

Le groupe de discussion s'est réuni à une étape cruciale de l'élaboration des buts et des objectifs provisoires que l'IDI inclura dans le questionnaire qu'elle enverra aux pays émergents et aux pays en développement au cours du dernier trimestre de 2005. Les réponses serviront à établir les buts et les objectifs prioritaires de la prochaine période de planification stratégique de l'IDI, qui commence en 2007. Le groupe de discussion a pour ainsi dire servi de freins et contrepoids, s'assurant que le plan stratégique allait répondre aux besoins des ISC. Il a communiqué le point de vue des parties intéressées des ISC sur le soutien à donner au renforcement des capacités, sur les priorités de l'avenir et sur l'opportunité de changer les méthodes et les pratiques.

Après la séance d'ouverture, les participants ont échangé opinions et observations sur le travail de l'IDI, ses réalisations et son incidence, et la manière dont les collectivités des ISC dans les régions la perçoivent. Cette discussion a servi de point de départ à ce qui a suivi.

Dans leur réponse à une série de questions, les participants n'ont eu que des commentaires élogieux à l'endroit de l'IDI, en insistant sur le fait qu'elle a réussi à développer une infrastructure de formation solide dans les régions tout en se taillant une excellente réputation pour la qualité de relations créées. Les participants ont souligné l'importance pour l'IDI de maintenir son approche régionaliste, soulignant que pendant que les ISC bénéficiaient des activités de l'IDI, les régions développaient et amélioraient leurs capacités collectivement et, ce faisant, se renforçaient.



Les participants discutent en petits groupes sur le rôle, passé, présent et futur de l'IDI.

Tous les participants ont admis que le succès de l'IDI a créé de grandes attentes, par ailleurs exprimées au cours de la discussion plénière. Elles se résument ainsi : développer et renforcer le bassin actuel de spécialistes en formation, et aider les ISC à

adopter et à mettre en œuvre les normes internationales et à établir des plans stratégiques nationaux. L'examen par les pairs a fait l'objet de discussions. Il a été suggéré que l'IDI pourrait avoir pour rôle d'aider les ISC, en particulier celles des pays en développement et émergents, à se doter de processus leur permettant d'appliquer plus intégralement les normes.

Des discussions au sujet des activités passées et présentes de l'IDI ont lancé les échanges sur l'avenir, notamment sur le plan stratégique provisoire de l'IDI à compter de 2007. Les participants ont discuté de la vision et de la mission provisoires de l'IDI, qu'ils ont comparées aux énoncés de vision et de mission du plan stratégique de 2001-2006. Les discussions ont porté essentiellement sur le rôle de l'IDI dans la promotion de la bonne gouvernance. Les participants ont convenu que, même si la responsabilité première de la gouvernance revient aux ISC, l'INTOSAI a un grand rôle à jouer et que l'IDI, par ses activités de formation et d'échange d'informations, peut y contribuer de plus d'une façon. En bout de ligne, le groupe a convenu que les énoncés généraux de la vision et de la mission traduisaient, sous réserve de changements mineurs, le rôle que l'IDI doit jouer.

Au cours de la séance suivante, le groupe s'est prêté à un exercice d'analyse stratégique à l'aide d'un outil éprouvé de planification stratégique appelé « SWOT » (de l'anglais Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats). Les participants ont formé quatre groupes de travail et analysé les programmes de l'IDI en fonction des quatre éléments du SWOT. Chaque groupe a désigné un rapporteur pour consigner et communiquer les résultats de l'exercice. Les participants se sont penchés sur les résultats de l'analyse SWOT et ils ont proposé des façons d'améliorer les forces (Strengths), de réduire ou d'éliminer les faiblesses (Weaknesses) et les menaces (Threats), et de tirer profit des possibilités (Opportunities).

M. Martin Sinclair, coanimateur, a clos la journée en livrant ses impressions sur les points saillants soulevés par les participants. En reprenant l'essentiel des discussions, il a mentionné que l'IDI ne remplaçait pas l'INTOSAI et qu'elle n'était pas la seule responsable de ce domaine puisque l'objectif 2 du plan stratégique de l'INTOSAI prévoyait la création d'une commission chargée du renforcement des capacités. Il a ajouté que l'INTOSAI et cette commission devaient collaborer pour mieux harmoniser les travaux de l'IDI et l'INTOSAI, qu'il fallait que les travaux de l'IDI soient mieux connus et que le rôle que celle-ci peut jouer dans l'avenir soit mieux compris. Il est important, a indiqué M. Sinclair, que l'IDI n'oublie pas ce qui a bien fonctionné dans le passé alors qu'elle se penche sur les besoins nouveaux et sur l'avenir. En paraphrasant de nouveau les participants, M. Sinclair a déclaré que l'IDI devait rechercher l'équilibre entre les activités qui lui ont valu ses succès dans le passé et celles qui feront ressortir le rôle futur et l'influence de l'IDI. Les commentaires recueillis tout au long de la journée ont mis en lumière l'importance accordée à l'aspect pratique : l'accent sur les résultats plutôt que sur les méthodes et les processus doit demeurer. Les participants étaient d'avis que c'est cette approche qui a fait le renom de l'IDI dans les régions et que le personnel doit en être conscient dans la poursuite de ses activités à partir de 2007.

La deuxième journée a été consacrée aux rapports entre l'IDI et l'objectif 2 du plan stratégique de l'INTOSAI, c'est-à-dire le renforcement des capacités. La séance a débuté par une présentation vidéo de M. David Walker, agent de liaison de l'objectif 2 et Contrôleur général des États-Unis, qui a réitéré le rôle important de l'IDI à ce

chapitre. M. Walker a insisté sur la nécessité de créer des partenariats et de diversifier les sources de financement. Il a parlé de l'examen récent du Government Accountability Office (GAO) des États-Unis par une équipe internationale de pairs et rappelé que ce processus avait permis à la fois d'améliorer les activités de l'organisme et de constituer un savoir dont il fallait faire profiter les autres ISC, aujourd'hui et demain. M. Walker a mentionné l'utilité de la Revue internationale de la vérification des comptes publics pour le partage des connaissances et suggéré qu'une collaboration plus étroite entre l'IDI et la Revue faciliterait la diffusion de l'information à l'ensemble de la communauté.

Par la suite, M. El-Midaoui, président de l'objectif 2 et de la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI, a exposé avec éloquence l'esprit de l'objectif 2. Il a fait remarquer que l'IDI n'était pas la seule responsable du renforcement des capacités; de fait, elle est partagée par plusieurs organismes. Il a rappelé qu'il n'est pas question de concurrence entre la Commission et l'IDI ni de chevauchement de responsabilités entre les deux groupes, et que les efforts futurs viseront une plus grande harmonisation et une plus grande coordination. Ses remarques sont venues clarifier certaines questions posées plus tôt. Elles ont posé les assises d'un partenariat solide et fructueux entre l'IDI et la Commission.

La dernière séance a commencé par une discussion en petits groupes sur les principaux secteurs de résultats, les buts et les objectifs du plan stratégique provisoire. Afin d'accélérer le déroulement de l'exercice et de réaliser les objectifs, les principaux secteurs de résultats suivants ont été proposés :

1. Formation : on a suggéré que ce terme pourrait ne pas être approprié, à la lumière des suggestions et des commentaires des participants.
2. Échange d'informations : ce sujet pourrait aussi comprendre le partage des connaissances, comme il en est fait mention dans le plan stratégique de l'INTOSAI.
3. Renforcement des capacités institutionnelles : mentionné dans l'énoncé de mission.
4. Renforcement des capacités de l'IDI : renvoi au développement de l'IDI.

Le coanimateur, M. Rick Steele, a suggéré que ces secteurs étaient les secteurs critiques sur lesquels l'IDI pourrait avoir une incidence. Comme le 4^e secteur avait déjà fait l'objet de discussions lors d'une réunion précédente avec le personnel de l'IDI (qui a conduit à un objectif précis), les participants ont convenu de ne pas pousser les échanges plus loin. Les participants devaient élaborer deux buts pour chacun des trois principaux secteurs de résultats. Cette séance a abouti à une longue liste d'activités de programme à proposer à l'IDI.

Au terme de l'événement, les participants et le personnel de l'IDI se sont entendus pour dire que les activités du groupe de discussion avaient dépassé leurs attentes et qu'elles avaient donné lieu à des échanges et à des débats des plus enrichissants tout en contribuant à l'élaboration du plan stratégique de l'IDI. Pour plus d'information sur l'IDI et ses programmes, les lecteurs sont priés de visiter son site à www.idi.no.

Profil : Ministère du vérificateur général du Sri Lanka

W. D. Hemaratne, Sous-vérificateur général

Le Sri Lanka, auparavant appelé Ceylan, était une colonie britannique jusqu'à son indépendance, en 1948. Le pays compte actuellement environ 19,5 millions d'habitants.

L'actuel Ministère du vérificateur général du Sri Lanka a vu le jour en 1799. Le dirigeant du Ministère portait alors le titre de Comptable et Vérificateur général. Les fonctions de comptable et de vérificateur général ont été séparées en 1806, et le titre a été changé pour celui de Vérificateur général civil.

En 1841, trois importants bureaux – le Vérificateur général, le Comptable général et le Contrôleur du revenu – ont été regroupés en un seul poste, le Contrôleur du revenu, qui était un haut fonctionnaire. Cet arrangement a été maintenu pendant environ 66 ans. En 1907, trois fonctionnaires différents ont de nouveau occupé ces fonctions, et le titre du dirigeant du Ministère du vérificateur général a été changé pour celui de Vérificateur colonial. Le Ministère du vérificateur général est encore aujourd'hui séparé et indépendant. Le titre de Vérificateur colonial a été changé pour celui de Vérificateur général en 1931, avec l'instauration d'une nouvelle constitution accordant le statut de Dominion à l'île.

Mandat, pouvoir conféré par la loi et indépendance

La vision du Ministère du vérificateur général du Sri Lanka est de produire un impact significatif sur la reddition de comptes dans le secteur public du Sri Lanka. Dans l'accomplissement de sa mission, le Ministère veut promouvoir une saine gouvernance par l'exécution de vérifications de qualité élevée et préparer des rapports actuels et exacts pour le Parlement dans l'intérêt des Sri Lankais.

La Constitution prévoit que le Président de la République nomme le Vérificateur général du Sri Lanka. Le Parlement fixe le salaire du Vérificateur général, qui ne peut être réduit au cours de son mandat. Le Vérificateur général est indépendant du gouvernement, et le Ministère ne relève pas d'un ministre. La Constitution protège aussi la durée du mandat; en effet, le Président ne peut démettre le Vérificateur général de ses fonctions que si une motion est déposée au Parlement et est adoptée par un vote majoritaire.

L'article 154 de la Constitution autorise le Vérificateur général à vérifier les comptes de 1) tous les services du gouvernement et 2) des bureaux et des services qui ne font pas partie d'un ministère, d'une entreprise d'État, d'une administration locale, d'une entreprise ou d'un autre organe sous la responsabilité du gouvernement en vertu d'une loi.

On trouvera ci-après les catégories d'institutions que le Ministère vérifie et leur nombre.

Catégorie	Nombre
Ministères	57
Services	129
Entreprises d'État	239
Conseils provinciaux	8
Administrations locales	312
Projets financés par des étrangers	70
Centres de services agraires	523

La Constitution autorise le Vérificateur général à obtenir l'aide de spécialistes pour examiner des problèmes techniques, professionnels ou scientifiques. Elle lui permet également de réaliser d'autres types de vérifications, outre les vérifications comptables – soit implicitement des vérifications de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité des activités des institutions du secteur public. La Loi sur les finances de 1971, qui porte sur le contrôle financier des entreprises d'État, confie au Vérificateur général un vaste mandat de vérification et, expressément, le pouvoir d'évaluer l'économie, l'efficacité et l'efficacité de leurs activités. L'étendue de la vérification de toutes les institutions du secteur public comprend les aspects financiers et non financiers.

En tant que vérificateur des comptes des universités et des administrations locales, le Vérificateur général du Sri Lanka a le pouvoir d'imposer une surtaxe. En vertu des statuts des administrations locales, le Vérificateur général a le pouvoir

- d'invalider dans les comptes tout élément qui contrevient à la loi et de faire payer la personne qui a fait ou qui a autorisé le paiement illégal;
- de faire payer les personnes responsables toute somme qui n'a pas été dûment justifiée;
- de recouvrer des membres, des agents ou des employés d'une administration locale les sommes correspondant aux pertes subies à la suite de leur négligence ou inconduite.

Le Vérificateur général n'a cependant pas le pouvoir d'imposer une surtaxe dans le cas de la vérification des comptes des ministères et des services et des entreprises d'État, sauf les universités.

Personnel

La Commission de la fonction publique nomme le personnel du Vérificateur général, qui est composé de 7 sous-vérificateurs généraux, de 13 vérificateurs généraux adjoints, de 218 surintendants de la vérification et de plus de 1 000 examinateurs. Le Ministère compte aussi 302 employés, qui ne sont pas des professionnels de la vérification.

Rapports

La Constitution du Sri Lanka exige que le Vérificateur général fasse rapport au Parlement dans les dix mois qui suivent la clôture de chaque exercice et lorsqu'il ou qu'elle le juge nécessaire pour s'acquitter de ses tâches et fonctions.

Perspectives d'avenir

L'autoévaluation par le Ministère du vérificateur général de ses forces et faiblesses, un examen subséquent par des pairs de la Cour des comptes des Pays-Bas et une Évaluation de la responsabilité financière du pays, menée par la Banque mondiale en 2002-2003, confirment que la vérification des comptes publics au Sri Lanka est déficiente et qu'elle peut faire mieux pour promouvoir la responsabilité financière et la bonne gouvernance. La qualité, la pertinence et l'actualité de l'information découlant de la vérification doivent être améliorées de façon significative. Des facteurs tant organisationnels qu'institutionnels ont contribué à l'affaiblissement de la vérification du secteur public au fil des ans.

Deux recommandations principales ont été faites pour accroître le rendement du Ministère et améliorer sa capacité de vérification globale :

- l'adoption d'une loi sur la vérification,
- la préparation d'un plan de développement institutionnel.

Loi sur la vérification

Le Sri Lanka n'a pas de loi sur la vérification qui énonce en détail les fonctions du personnel de vérification. Un expert-conseil possédant de l'expérience à l'échelle locale et internationale a rédigé un projet de loi après avoir invité des agents du Ministère du vérificateur général et d'autres parties intéressées à participer à des discussions et des colloques sur la question. Le projet de loi renferme des dispositions qui confèrent au Ministère une indépendance financière et administrative et qui l'autorisent expressément à exécuter des vérifications de gestion. Il fournit aussi des précisions sur l'étendue et la portée de la vérification ainsi que les exigences en matière de rapports. Le projet de loi n'a pas encore été soumis à l'approbation du conseil des ministres et du Parlement.

Plan de développement institutionnel

Le National Audit Office du Royaume-Uni et la Cour des comptes des Pays-Bas ont préparé, avec l'aide de la Banque mondiale, un plan de développement institutionnel pour le Ministère du vérificateur général du Sri Lanka. Le plan approfondit les questions suivantes : ressources humaines, méthodes de vérification, technologie de l'information, communications et relations extérieures, et infrastructure.

Afin d'accélérer la mise en oeuvre, les experts-conseils locaux préparent pour le Ministère un plan d'action détaillé qui comprend les coûts de mise en oeuvre.

Pour obtenir d'autres renseignements, prière de s'adresser au : Auditor General's Department, Independence Square, Colombo 07, Sri Lanka; téléphone : ++(0094)11-2691151; télécopieur : ++(0094)11 2697451; courriel : oaggov@slt.net.lk.

Publications à signaler

L'Institut de Management public de la Belgique a publié un rapport, intitulé *The Modernization of the Public Control Pyramid : International Trends*, sur les tendances internationales du contrôle dans le secteur public. Le rapport compare les systèmes de contrôle interne et externe des gouvernements centraux/fédéraux de six pays : l'Australie, le Canada, les États-Unis, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Le rapport porte sur plusieurs caractéristiques principales des ISC de ces pays, plus particulièrement, sur leurs mandats, leurs structures organisationnelles et les examens externes dont ils font l'objet. Le rapport traite aussi des défis que devront relever chaque ISC et des différents types de contrôle qu'elles effectuent. Le rapport souligne que les ISC exercent d'autres fonctions en plus d'effectuer des contrôles des états financiers et de gestion. Par exemple, les contrôleurs doivent maintenant élaborer et mettre au point des nouvelles techniques et méthodes pour évaluer si les entités vérifiées mesurent réellement leurs résultats. Pour obtenir le rapport, communiquez avec l'Institut de Management public, Département des sciences politiques, Université catholique de Louvain, E. Van Evenstraat 2C, 3000 Leuven, Belgique; téléc. : ++0032-16-32-36-11; site Web : www.soc.kuleuven.be/sbov/eng/pub/se040509.htm.

Le manuel *Forensic Document Examination Techniques*, publié par la fondation de recherches de l'Institut des vérificateurs internes, offre un aperçu du monde fascinant de l'expertise judiciaire des écritures — où l'on examine quotidiennement des documents falsifiés et des rapports modifiés. La plupart des preuves judiciaires cruciales se trouvent dans le texte

manuscrit, mais il peut également y en avoir sur le bord d'une feuille, dans la composition chimique de l'encre, ou dans les impressions laissées par d'autres documents. Les contrôleurs qui ne s'informent pas à ce sujet risquent de rater ou de détruire des preuves importantes. Ce manuel a pour objet de fournir des renseignements documentaires sur le domaine de l'expertise judiciaire des écritures ainsi que des descriptions précises des outils que les contrôleurs, les enquêteurs et les autres utilisateurs non initiés ont besoin pour effectuer divers examens. Il contient l'information nécessaire pour reconnaître des cas de falsification ou de fraude possibles et pour effectuer des examens sur le terrain. Il donne aussi des conseils sur la collecte et la conservation de preuves et énumère les situations où on doit avoir recours aux services d'un expert en écritures. Pour obtenir un exemplaire de ce manuel, communiquez avec l'Institut des vérificateurs internes, téléc. : ++770-280-4013; courriel : iipubs@pbd.com; téléphone : ++770-280-4183. Vous pouvez aussi le commander en ligne à l'adresse suivante : www.theiia.org/iia/bookstore.cfm?fuseaction=product_detail&order_num=493.

Le comité de contrôle (ou de vérification) joue un rôle déterminant dans le cadre de gouvernance des organisations des secteurs public et privé. Des changements récents survenus dans ces deux secteurs font ressortir l'importance grandissante des comités de contrôle, y compris la mesure dans laquelle les dirigeants et les conseils d'administration dépendent d'eux pour obtenir des assurances et des conseils indépendants. En février 2005, l'Australian National Audit Office (ANAO) a publié un guide de pratiques exemplaires à l'intention des comités de contrôle du secteur public. Ce guide met à jour et remplace celui paru en 1997. Les auteurs du guide reconnaissent qu'il n'existe pas un modèle de

comité de contrôle qui devrait être adopté par toutes les entités. Plutôt, le rôle précis de chaque comité de contrôle doit être établi en fonction du cadre de gouvernance particulier de l'entité. Le guide de l'ANAO se veut un document de référence pour les dirigeants, les conseils d'administration, les membres des comités de contrôle et les personnes chargées de communiquer de l'information à comité de vérification. Il est axé sur les six caractéristiques essentielles des pratiques exemplaires d'un comité de contrôle dans le secteur public australien : une bonne compréhension de la place du comité de contrôle dans le cadre juridique et le cadre de gouvernance; des rôles et des responsabilités clairement définis; des membres possédant des qualités personnelles, des compétences et de l'expérience pertinentes; la capacité d'entretenir de bons rapports avec les principales parties prenantes; la capacité de mener les affaires de façon efficace et efficace; et un processus d'évaluation du rendement rigoureux. La première partie du guide donne un aperçu des principes et des pratiques exemplaires, dont les facteurs devant être pris en considération dans la mise en œuvre et la gestion d'un comité de contrôle dans le secteur public fondé sur les pratiques exemplaires. Dans la deuxième partie se trouvent des modèles de charte de différents types d'organisations ainsi que des matériels utiles à la mise en œuvre des principes des pratiques exemplaires et des processus connexes. Vous pouvez télécharger le guide à partir du site Web de l'ANAO : www.anao.gov.au. Pour obtenir la version imprimée, envoyez un courriel à l'adresse suivante : webmaster@anao.gov.au.

L'obligation qu'a le gouvernement de rendre compte aux citoyens — l'idée que le secteur public doit répondre de ses résultats à la population — est le principe de base d'une bonne

gouvernance. Selon ce principe, les dépenses publiques servent à maximiser le bien-être de la population, les revenus sont perçus de façon efficiente et la population a accès à des services publics, par exemple des systèmes d'eau et d'égout, des infrastructures, l'éducation et des soins de santé. Cependant, dans plusieurs pays en développement, les gens ne bénéficient pas du strict minimum de services publics vitaux en raison du dysfonctionnement des systèmes de gouvernance. Cela se produit quand le gouvernement manque gravement à son obligation de rendre compte — les fonctionnaires ne sont pas suffisamment incités à produire des résultats ou à mieux gérer les ressources gouvernementales. Dans le domaine public, les mesures incitatives pour les fonctionnaires et les responsables politiques — les récompenses, sanctions et évaluations du rendement — découlent des cadres de responsabilisation qui déterminent en définitive le rendement du secteur public. Dans une nouvelle publication de la Banque mondiale, intitulée *Fiscal Management and Accountable Public Governance*, cette idée fondamentale est liée à l'analyse financière/budgétaire et à la prestation des services publics. On y donne des exemples réels d'ententes institutionnelles de plusieurs pays pour aider les citoyens à exiger des comptes de leur gouvernement. Ce rapport traite de méthodes et d'outils qui peuvent rapprocher un gouvernement de sa population, l'aider à mieux rendre compte et améliorer son rendement. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec la librairie de la Banque mondiale : World Bank Infoshop 1818 H Street, NW, MSN-J1-100, Washington, DC 20433 États-Unis; téléc. : ++(202)-522-1500; courriel : pic@worldbank.org; site Web : www.worldbankinfoshop.org.



Sous-commission des normes de comptabilité et de rapport

La Sous-commission des normes de comptabilité et de rapport de la Commission des normes professionnelles, appelée auparavant Commission des normes de comptabilité et d'établissement des rapports, participe en tant qu'observateur officiel aux activités de normalisation internationales pour le secteur public de l'International Public Sector Accounting Standards Board [conseil international des normes de comptabilité pour le secteur public] (IPSASB). La Sous-commission a le droit de participer aux réunions de l'IPSASB et de représenter les intérêts généraux de la collectivité des ISC.

Lors de cette dernière réunion, l'IPSASB a continué de débattre d'un exposé-sondage sur un projet de norme sur les revenus sans contrepartie. Il doit déboucher sur la première norme sur une question qui intéresse uniquement les gouvernements, soit les revenus fiscaux. L'exposé-sondage doit être diffusé pour commentaires à la fin de 2005.

Un autre exposé-sondage est préparé sur la présentation des prévisions budgétaires dans les états financiers à vocation générale. Selon cet exposé-sondage, tant les chiffres prévus que les chiffres réels seraient présentés afin d'en permettre la comparaison. Cet exposé-sondage doit également être publié d'ici la fin de 2005.

L'IPSASB prépare aussi un exposé-sondage sur la comptabilisation des obligations qui se rattachent aux politiques sociales en vertu de programmes tels que les pensions de vieillesse, l'assistance sociale et les autres services sociaux. Ce genre de programmes soulève des questions de comptabilité et de concept complexes. Un ou plusieurs exposés-sondages doivent être publiés pour commentaires en 2006.

La Sous-commission tiendra régulièrement la communauté des ISC informée des travaux de l'IPSASB.

Pour plus d'information, communiquez avec : U.S. Government Accountability Office, téléc. : ++(202) 512-4201; courriel : spel@gao.gov.

Sous-commission sur les principes directeurs du contrôle financier

Avec l'établissement de la Commission des normes professionnelles (CNP), la Commission des normes de contrôle est devenue la Sous-commission sur les principes directeurs du contrôle financier. La Sous-commission se réunit deux fois l'an. Comme nous l'avons annoncé dans le numéro de juillet 2005 de la Revue, l'ISC du Pérou a eu la générosité d'accueillir la première réunion de 2005 de la Sous-commission à Lima, du 2 au 4 mars. Lors de cette réunion, les attributions des experts qui préparent les notes de pratique ont été approuvées, tout comme la présentation et les modalités de communication de ces notes de pratique. Après la réunion de Lima, la Sous-commission a tenu une conférence téléphonique le 20 juin et approuvé un nouveau plan de travail pour 2005-2007. Elle a également fait des commentaires à l'International Auditing and Assurance Standards Board [conseil international des normes d'audit et d'assurance] (IAASB) sur les exposés-sondages sur les normes internationales d'audit (ISA) 320, 540 et 600.

Réunions à Stockholm du Groupe de référence

Près de 60 ISC ont nommé plus de 100 experts au Groupe de référence. Cela a permis à la Sous-commission d'accomplir des progrès remarquables dans l'élaboration des principes directeurs du contrôle financier de l'INTOSAI.

En février 2005, tous les membres du Groupe de référence nommés comme experts ou experts de soutien des groupes de travail (*task forces*) sur les ISA et membres du groupe de discussion du Groupe de référence ont été invités à Stockholm. Ils ont discuté de leurs expériences et de l'élaboration des notes de pratique et donné des suggestions pour l'amélioration des principes directeurs du contrôle financier de l'INTOSAI. Les experts de l'INTOSAI de l'Afrique du Sud, du Danemark, des États-Unis, de l'Inde, de l'Italie, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Slovénie, de la Suède et du Royaume-Uni ont participé à la réunion avec le personnel technique de l'IAASB.

En juin 2005, 16 membres du Groupe de référence qui n'avaient pas encore été nommés comme experts ou experts de soutien ont été invités à Stockholm à une séance de travail, où on leur a présenté les travaux liés aux principes directeurs. Les membres ont donné leurs points de vue sur les travaux en cours. Des experts de l'INTOSAI représentant l'Arabie saoudite, la Colombie, le Danemark, l'Équateur, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, la Jordanie, le Lesotho, le Népal, la Norvège, les Pays-Bas, la République Tchèque, la Tunisie, la Turquie et le Royaume-Uni ont participé à la réunion avec le personnel technique de l'IAASB.

Information sur les travaux en cours

Dans chaque numéro de la Revue, le secrétariat des projets de la Sous-commission présente un bref aperçu des travaux en cours des groupes de travail (*task forces*) sur les ISA. Le site Web de l'International Federation of Accountants [Fédération internationale des experts-comptables] (www.ifac.org) présente de l'information à jour sur les groupes de travail sur les ISA, les exposés-sondages sur les ISA et les questions connexes. Le site Web de la Sous-commission (<http://asc.rigsrevisionen.dk>) offre de l'information à jour sur des sujets comme les travaux portant sur les principes directeurs et les comptes rendus approuvés des réunions de la Commission et des groupes de travail.

À l'heure actuelle, des experts de l'INTOSAI participent aux travaux qui sont en cours sur les ISA suivantes :

ISA 230 – Documentation

Expert : M^{me} Kelly Ånerud, Norvège
 Experts de soutien : M. John Fretwell, États-Unis; M. Inge Danielsson, Suède
 Version finale prévue en septembre 2005 et note de pratique en juin 2006

ISA 705 – Modifications de l'opinion exprimée dans le rapport de l'auditeur indépendant et ISA 706 – Paragraphe d'observation ou un paragraphe sur d'autres points à communiquer dans le rapport de l'auditeur indépendant

Expert : Vacant
 Experts de soutien : M^{me} Marcia Buchanan, États-Unis; M^{me} Mary Radford, Royaume-Uni
 Version finale prévue en mars 2006 et note de pratique en décembre 2006

ISA 260 – Communications avec les personnes responsables de la gouvernance

Expert : M^{me} Tove Myklebust, Norvège

Experts de soutien : M. Filip Cassel, Suède; M. John Fretwell, États-Unis

Version finale prévue en mars 2006 et note de pratique en décembre 2006

ISA 800 – Rapport de l'auditeur sur des missions d'audit spéciales

Expert : M. Jonas Hällström, Suède

Experts de soutien : M. Demsash Betemariam, Éthiopie; M. Martin Dees, Pays-Bas; et M. Robert Cox, Nouvelle-Zélande

Version finale prévue en mars 2006 et note de pratique en décembre 2006

ISA 550 – Parties liées

Expert : M. John Thorpe, Royaume-Uni

Experts de soutien : M^{me} Zainun Taib, Malaisie; M. Uwe Schreiner, Allemagne; et M^{me} Goranka Kiralj, Slovénie

Version finale prévue en juin 2006 et note de pratique en mars 2007

ISA 580 – Déclarations de la direction

Expert : M^{me} Vijaya Moorthy, Inde

Experts de soutien : M. Martin Garrido, Chili; M. Ennio Colasanti, Italie

Version finale prévue en septembre 2006 et note de pratique en juin 2007

ISA 620 – Utilisation du travail d'un spécialiste

Expert : M. Cláudio Branco, Brésil

Experts de soutien : M. András Morvay, Hongrie; M^{me} Monica Besetsa, Lesotho

Version finale prévue en décembre 2006 et note de pratique en septembre 2007

De plus, la Sous-commission est chargée d'élaborer des notes de pratique pour chaque ISA afin de donner des indications supplémentaires aux contrôleurs du secteur public. Les notes de pratique seront établies grâce à l'apport des experts du Groupe de référence.

Des notes de pratique seront en outre établies pour les ISA déjà approuvées au moment de la création du Groupe de référence et auxquelles aucun expert n'a participé. Le secrétariat du projet met sur pied des groupes de travail formés d'experts et d'experts de soutien du Groupe de référence afin de préparer ces notes de pratique.

Travaux à venir

Avant la fin de l'année, les dirigeants de toutes les ISC de l'INTOSAI recevront une lettre du président de la Sous-commission qui leur demandera de nommer des experts et de reconfirmer leur engagement à l'égard des experts qui font déjà partie du Groupe de référence.

Financement du projet

Le projet repose entièrement sur la participation des experts et de leurs ISC respectives, qui ont convenu de couvrir leurs coûts. Le Secrétariat des projets fait continuellement des démarches auprès de parties externes pour obtenir des fonds. Jusqu'à maintenant, le projet a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Ces fonds couvriront, entre autres, le coût des réunions du Groupe de référence, certains frais de réunion du Groupe de travail sur les principes directeurs du contrôle financier, le fonctionnement du Secrétariat des projets, la traduction des normes et des principes directeurs dans les langues officielles de l'INTOSAI, ainsi que l'impression et la diffusion des principes directeurs approuvés.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec le Secrétariat du projet, téléc. : ++46-8-5171 4111; courriel : projectsecretariat@riksrevisionen.se; site Web : <http://asc.rigsrevisionen.dk>.

Commission pour le contrôle informatique

La 14^e réunion de la Commission permanente pour le contrôle informatique de l'INTOSAI s'est tenue à Paro, au Bhoutan, du 27 au 29 avril 2005. Quarante-huit délégués et dix observateurs représentant 23 pays membres et l'Initiative de développement de l'INTOSAI y ont assisté.

Le 26 avril 2005, le dirigeant du district de Paro, M. Dasho Lam Dorji, a donné un dîner en l'honneur des délégués. Lors de la cérémonie d'ouverture, Son Excellence Lyonpo Khandu Wangchuk, ministre des Affaires étrangères du Bhoutan, était l'invité de marque. D'autres hauts fonctionnaires du gouvernement royal du Bhoutan ont également assisté à la cérémonie.

Au cours de la réunion, les délégués ont présenté de l'information sur les initiatives découlant de la réunion précédente, notamment les questions liées au site Web de la Commission, les mesures prises pour contrer la fraude dans l'environnement informatique, le progiciel de cours sur le contrôle informatique de l'INTOSAI et les modules de formation avancés, de même que les techniques de contrôle assisté par



Les participants à la réunion de la Commission pour le contrôle informatique sont rassemblés à l'extérieur de l'Assemblée nationale du Bhoutan.

ordinateur pour le contrôle autre que le contrôle financier. Les délégués ont également discuté de projets en cours sur le contrôle du cybergouvernement, d'un projet de sondage au sujet des projets futurs et du recours aux technologies modernes pour appuyer la prise de décision de l'INTOSAI.

Plusieurs ISC ont présenté des mémoires sur des sujets comme des systèmes de contrôle

informatisés et les résultats de la première période de travail (2002-2005) du groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI. De plus, l'IDI a discuté de questions relatives à la formation en coopération. La Commission a décidé que ses 15^e et 16^e réunions se tiendront au Brésil et à Oman, respectivement.

En plus du programme de travail, les délégués et les observateurs ont visité Thimbu, la capitale du Bhoutan, et ont participé à une randonnée pédestre jusqu'à Paro Taktsang (monastère du nid du tigre).

Pour plus d'information, communiquez avec le Président, Commission pour le contrôle informatique, directeur principal des Relations internationales, Bureau du contrôleur et du vérificateur général de l'Inde, téléc. : ++91 (11) 2323; courriel : cag@cag.gov.in; site Web : www.intosaiitaudit.org/.

Commission de la dette publique

La Commission de la dette publique de l'INTOSAI s'est réunie à Sofia, en Bulgarie, les 2 et 3 juin 2005, pour planifier les activités futures de son programme de formation conjoint avec l'IDI et les associations régionales de l'INTOSAI. Les membres de la Commission ont également discuté des thèmes éventuels du prochain congrès de l'INTOSAI, qui aura lieu à Mexico en 2007, et de deux sondages sur les lois régissant la dette publique et l'information communiquée sur les éventualités.

Le programme a été lancé en 2003 avec des ateliers intensifs de deux semaines en espagnol, sur le contrôle de la dette publique qui ont été offerts aux ISC de la région de l'OLACEFS. Plus de 70 contrôleurs ont reçu une formation pour effectuer des contrôles de la dette publique dans leur pays. En 2004, les instructeurs de l'ASOSAI ont donné leur premier atelier en anglais à 31 membres d'ISC en Asie, dans la région du Pacifique et au Proche-Orient. Avant de donner le cours à Canberra, en Australie, les instructeurs formés par l'IDI provenant du Bangladesh, du Bhoutan, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Népal et du Vietnam ont produit du matériel pédagogique en anglais avec l'appui d'un expert en la matière du Government Accountability Office des États-Unis. L'IDI compte offrir un atelier sur le contrôle de la dette publique aux ISC russophones dans un avenir proche. Elle diffusera également la version anglaise du cours aux ISC intéressées.

Lors de la réunion de Sofia, M. Arturo Gonzalez de Aragon, Président de la Commission de la dette publique, a insisté pour que la dette publique fasse partie des thèmes discutés au cours des débats techniques qui auront lieu à l'INCOSAI de 2007 à Mexico. Après avoir envisagé un certain nombre de thèmes pouvant être proposés à la 54^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, les membres de la Commission se sont entendus sur le thème suivant : la dette publique, et comme sous-thème : (1) la gestion de la dette publique et (2) la reddition de comptes et le contrôle de la dette publique.

La Commission de la dette publique se réunira encore une fois en 2006, à Buenos Aires, en Argentine.

Pour plus d'information, prière de communiquer avec la : Commission de la dette publique, courriel : bfuentes@asf.gob.mx; site Web : www.intosaipdc.org.mx; ou avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI, courriel : idi@idi.no; site Web : www.idi.no.

La CAROSAI annonce des changements

Une nouvelle ère a commencé pour la CAROSAI le 1^{er} septembre 2005, alors que l'ISC de Sainte-Lucie a assumé le Secrétariat général. Depuis l'inauguration de la CAROSAI en 1988, le Secrétariat a été assuré par le Service du vérificateur général de l'ISC de Trinité-et-Tobago. Même si Trinité-et-Tobago s'est fait un honneur d'accueillir le Secrétariat au cours des 17 dernières années, il a transmis le flambeau à Sainte-Lucie. Cette décision a été approuvée lors du VI^e Congrès de la CAROSAI, tenu aux Bermudes, en août 2003, et le gouvernement de Sainte-Lucie a reçu du Cabinet l'autorisation officielle d'accueillir le secrétariat le 30 août 2004.

Toute la correspondance concernant la CAROSAI doit être adressée à M^{me} Arlette Hyacinth, Directrice de la vérification, Bureau de la directrice de la vérification, Conway Business Center, Level 3, Jn Baptiste Street, Castries, Waterfront, Sainte-Lucie; tél. : ++1-758-468-1501, -1508, ou -1510; téléc. : ++1-158-468-1534; courriel : audit@gosl.gov.lc.

18^e séminaire ONU/INTOSAI à Vienne

Du 18 au 22 avril 2005, les Nations Unies (ONU) et l'INTOSAI ont tenu un symposium conjoint sur l'utilisation de l'information et des technologies de communication dans le contrôle du cybergouvernement : Stratégie pour l'efficacité, la transparence et la reddition de comptes. Le symposium a eu lieu au Centre international de Vienne, le siège des Nations Unies à Vienne. Environ 60 délégués, composés surtout de dirigeants des ISC, ont assisté à l'événement. Des représentants des Nations Unies, de la Banque mondiale et des ISC de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Autriche, du Canada, de l'Inde et d'Oman se sont adressés aux participants. Un représentant du National Audit Office du Royaume-Uni a assumé la présidence technique.

Au cours du séminaire, les participants ont discuté de manière approfondie des sujets suivants :

- le cadre juridique et le mandat de contrôle du cybergouvernement,
- l'état actuel et les aspects futurs du cybergouvernement,



Participants au 18^e séminaire ONU/INTOSAI à Vienne

- les risques que pose le cybergouvernement,
- le contrôle en ligne du cybergouvernement,
- les défis que pose le contrôle du cybergouvernement,
- l’approvisionnement électronique.

Les ISC de l’Algérie, du Bhoutan, de la Bolivie, du Chili, du Danemark, de l’Éthiopie, des Fidji, d’Israël, de la Jamaïque, du Japon, du Koweït, du Lesotho, de la Libye, de la Lituanie, du Malawi, de la Mongolie, de la Namibie, des Pays-Bas, de la République dominicaine, de la Tunisie et du Venezuela ont présenté des rapports sur l’utilisation des technologies d’information et de communication dans le cadre des contrôles du cybergouvernement dans leur pays. Les participants au séminaire ont échangé des points de vue utiles sur l’organisation de leurs ISC et de l’information sur les futures tendances et les possibilités d’amélioration des contrôles du cybergouvernement.

Après les principaux discours, les discussions ont permis aux participants d’échanger des idées et de cerner les principaux aspects des contrôles des cybergouvernements. Plusieurs groupes de travail lors du symposium ont permis aux participants de partager, en plus petits groupes, leurs expériences et de répondre aux questions soulevées au cours des discussions de manière plus approfondie et d’en arriver à des conclusions et des recommandations.

Plus particulièrement, les participants sont arrivés aux conclusions suivantes :

- Les ISC devraient jouer un rôle proactif en matière de cybergouvernement pour promouvoir une transparence accrue et l’amélioration des services à la population.
- Les gouvernements devraient concevoir des stratégies de cybergouvernement qui prévoient le contrôle par leur ISC.
- Les contrôleurs devraient recevoir une formation nécessaire pour pouvoir effectuer des contrôles du cybergouvernement.
- Les ISC devraient lancer un vaste processus d’échange de leurs expériences et d’apprentissage mutuel dans le domaine du contrôle du cybergouvernement.
- Le rôle des ISC dans le contrôle de la gestion financière des gouvernements devrait être élargi.

Les participants ont également discuté de la nécessité d’obtenir un financement suffisant et d’acquérir une expertise et des connaissances en matière de méthodes de contrôle pour pouvoir s’acquitter de leurs mandats législatifs de manière efficace.

Dès qu’il sera prêt, le rapport sur le 18^e séminaire ONU/INTOSAI sera affiché sur le site Web de l’INTOSAI. Pour obtenir un complément d’information, communiquez avec : le Secrétariat de l’INTOSAI, téléc. : ++43 (1) 718 09 69; courriel : intosai@rechnungshof.gv.at; site Web : www.intosai.org.



Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient au fait des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la Revue, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : www.idi.no.

Renforcement des capacités des nouvelles ISC de l'ASOSAI

L'IDI et la Banque asiatique de développement parrainent et mettent en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des nouvelles ISC de l'ASOSAI. Le programme vise à répondre aux besoins des ISC relativement nouvelles de la région, dont les capacités de contrôle diffèrent grandement. Deux groupes infrarégionaux seront ciblés – un en Asie centrale (qui comprend l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Mongolie) et l'autre en Indochine (qui comprend l'Afghanistan, le Cambodge, les Maldives, le Myanmar, le Laos et le Vietnam). La première mission de recensement des besoins des républiques de l'Asie centrale a été conduite en Mongolie en août 2005. La mission a recensé les grands besoins de renforcement des capacités des ISC ciblées et a obtenu leurs engagements à l'égard d'activités de suivi. Deux ateliers seront conçus et offerts dans chaque région à la suite du recensement des besoins.

Nouveau bassin de spécialistes de la formation au sein des ISC de l'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAF)

Trente participants des ISC de l'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAF) ont terminé avec succès un atelier complet de conception de cours et de techniques d'enseignement tenu à Cotonou, au Bénin, en juin 2005. Dans le cadre de l'atelier, les participants ont élaboré un cours sur l'audit de performance. Les participants conçoivent maintenant des cours de deux journées sur d'autres sujets, qu'ils soumettront à l'IDI afin d'obtenir leur certification comme spécialiste de la formation de l'IDI.

Nouvelles du projet d'apprentissage en ligne de l'OLACEFS

Le projet pilote de l'IDI-OLACEFS sur l'apprentissage en ligne avance comme prévu. Les personnes chargées de donner le cours ont terminé leur période d'essai et servent maintenant de tuteurs du cours d'audit de performance, qui est donné depuis le milieu de septembre 2005 pendant dix semaines. Soixante participants des ISC de l'OLACEFS sont inscrits au cours.

Autres activités dans la région de l'OLACEFS

En juin 2005, sept nouveaux spécialistes de la formation de l'OLACEFS ont rencontré des membres du personnel de l'IDI à San José, au Costa Rica, pour remodeler et améliorer le cours de deux semaines sur le contrôle des services publics, qui avait été conçu lors de l'atelier de conception de cours et de techniques d'enseignement donné à Quito, en Équateur, plutôt cette année. Les nouveaux spécialistes de la formation ont agi comme instructeurs pour le cours donné à Bogota, en Colombie, en septembre 2005.

Programme de renforcement des capacités de l'IDI/ARABOSAI en contrôle informatique

L'IDI et l'ARABOSAI ont récemment conclu une nouvelle entente de coopération pour l'établissement d'un programme de renforcement des capacités en contrôle informatique. Le programme vise à former un bassin de 24 « champions » du contrôle

informatique de 8 ISC qui effectuent actuellement des contrôles informatiques ou qui prévoient en effectuer. La première activité du programme a été une rencontre de trois jours sur le programme qui s'est tenue à Oslo, en Norvège, en août 2005. Les participants étaient composés de membres du personnel de l'IDI, de spécialistes en la matière de la Norvège, d'Oman et des Émirats arabes unis, ainsi que de représentants de l'ARABOSAI. Cette rencontre a été suivie par une réunion de conception tenue en Jordanie, en septembre 2005.

Atelier de suivi de l'AFROSAI anglophone

En 2003, l'IDI a offert un atelier de conception de cours et de techniques d'enseignement à 23 participants de l'AFROSAI anglophone, qui avaient participé auparavant à un atelier régional de techniques d'enseignement. En juillet 2005, l'IDI a organisé un atelier de suivi d'une semaine à Nairobi, au Kenya. L'atelier a permis aux participants d'obtenir de la rétroaction sur le cours de deux jours qu'ils ont conçu et d'évaluer leurs techniques d'enseignement de manière à ce que les candidats répondant à toutes les exigences reçoivent leur diplôme de spécialistes de la formation.

Communiquer avec l'IDI

Si vous voulez discuter des questions exposées dans la présente rubrique des Nouvelles de l'IDI, composez le ++47 21 54 08 10; courriel : idi@idi.no.

Événements de l'INTOSAI 2005 - 2006

Octobre

27-
1^{er} nov.

Groupe de travail sur la
vérification
environnementale
Moscou, Russie

Novembre

10-11

Réunion annuelle du
Comité directeur de
l'INTOSAI
Vienne, Autriche

26 nov.-

Programme des
champions du contrôle
informatique de l'IDI/
ARABOSAI
Muscat, Oman

14 déc.

28 nov.-

Laboratoire électronique
mondial de l'IDI
Kuala Lumpur, Malaisie

9 déc.

Décembre

12-16

Atelier IDI/ASOSAI sur le
contrôle de la fraude et
de la corruption
Lahore, Pakistan

Janvier 2006

Février

Mars

Avril

Mai

23-26

Commission pour le
contrôle informatique de
l'INTOSAI
Mexico, Mexique

Juin

20

Activité visant le
secours international
apporté aux pays
victimes du tsunami
Vienne, Autriche

ÀD

Comité directeur sur la
vérification
environnementale
Yogyakarta, Indonésie

Juillet

Août

Septembre

ÀD

Congrès de la CAROSAI
Freeport, Bahamas

ÀD = À déterminer

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions du Comité directeur. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.